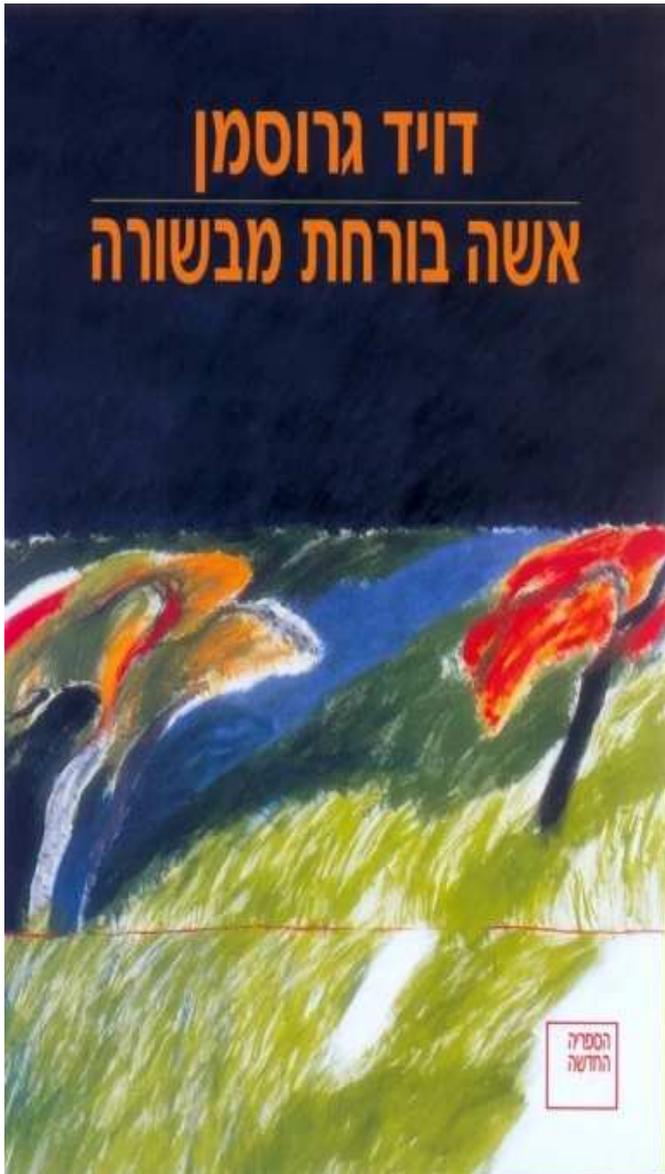


Section d'Études Hébraïques

UFR LANGUES, LITTÉRATURES,
CULTURES ET SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
(LLCSE)



2023-2024

SORBONNE NOUVELLE

Département d'Études orientales

Centre Nation
Bureau B537

8 avenue de Saint-Mandé – 75012 PARIS
(métro : Nation)

Courriel dept-eo@sorbonne-nouvelle.fr

ÉTUDES HÉBRAÏQUES

SORBONNE UNIVERSITÉ

UFR d'Études arabes et hébraïques

1 rue Victor Cousin – 75005 PARIS
Esc. I, 3^{ème} étage

(métro : Cluny Sorbonne)

☎ : 01.40.46.25.15

Courriel :

etudes.arabes-hebraïques@paris-sorbonne.fr

ÉTUDES HÉBRAÏQUES

Brochure pédagogique 2023-2024

Illustrations :

À gauche : Page de couverture de *Isha boraḥat mi-besora / Une femme fuyant l'annonce*, David Grossman, Tel Aviv, Ha-Sifriya Ha-Hadasha, 2008.

À droite : *Maḥzor* de Rosh ha-Shana, Allemagne du Sud, 1300, Bodleian Library, Oxford.

SECRETARIATS

**UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE
PARIS 3**

SORBONNE UNIVERSITÉ

**Monsieur Thierry Nepaul
Bureau B537, 5^{ème} étage**

Mails : dept-eo@sorbonne-nouvelle.fr

**M^{me} Claire Jan
Esc. I, 3^{ème} étage
Tél : 01.40.46.25.15**

etudes.arabes-hebraiques@paris-sorbonne.fr

Ouverture des secrétariats :

**Mardi – Vendredi :
10h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00**

**Lundi – Vendredi :
10h00 à 12h00 – 14h00 à 16h30**

Réunion de pré-rentrée

Une réunion d'information aura lieu le

12 septembre à 14h00 dans les locaux de Sorbonne Université (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris, amphithéâtre Cauchy)

Rentrée Sorbonne Nouvelle et Sorbonne Université

18 septembre 2023

ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Tous les étudiants de Paris 3 bénéficient d'une adresse électronique Sorbonne Nouvelle. Au moment de l'inscription, un compte de messagerie est créé automatiquement. Cet outil est très important pour la diffusion massive de toute information institutionnelle. **Il vous permettra d'accéder à votre dossier de scolarité ainsi qu'à vos résultats.**

Pour activer votre compte, vous devez vous connecter sur le portail numérique :

« iSorbonne » www.isorbonne.univ-paris3.fr

Puis vous devez cliquer sur l'onglet « Webmail étudiant ». Le nom de l'utilisateur est le numéro de votre carte d'étudiant et le mot de passe correspond à votre date de naissance. Dès la première connexion, il est demandé de changer votre mot de passe.

⚡ PENSEZ A ACTIVER VOTRE COMPTE !

ADRESSE ÉLECTRONIQUE et COMPTE E.N.T. SORBONNE UNIVERSITÉ



Tous les étudiants de Sorbonne Université bénéficient d'une adresse électronique et d'un portail indispensable à leurs études.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) regroupe tous les services et informations utiles à mes études

- **Votre dossier administratif** : pour consulter mon état-civil et mes inscriptions.
- **Votre certificat de scolarité** que vous pouvez imprimer à tout moment.
- **Vos examens** : dates, convocations et résultats.
- L'actualité de votre UFR : **emplois du temps, absence d'enseignants, changements de salle, brochures, etc.**
- Et aussi : **cours en ligne, messagerie, conventions de stage, annuaire des enseignants, etc**



COMMENT SE CONNECTER A L'ENT ?

Etudiant à Paris-Sorbonne, seul votre SESAME vous permet d'accéder au site.

Votre Sésame est constitué de :

- l'**identifiant** composé de la lettre « a » suivie des 7 derniers chiffres de votre numéro d'étudiant (inscrit sur votre carte étudiante). Exemple : a7654321
- du **mot de passe** créé sur SorbonId : **[https ://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/](https://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/)** (8 caractères avec au moins 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre, 1 signe de ponctuation).

ATTENTION ! Lorsque vous créez votre mot de passe pour la première fois, il faut ensuite **ATTENDRE 24H** avant de pouvoir être identifié dans l'ENT.

Pour changer votre mot de passe, connectez-vous à :

[https ://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/](https://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/)

Puis cliquez sur le bouton « Modifier le mot de passe » dans le formulaire proposé.

Pour réinitialiser votre mot de passe oublié, connectez-vous à : <https://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/>

Puis cliquez sur le bouton « Réinitialiser un mot de passe oublié » dans le formulaire proposé.

Si vous avez oublié votre mot de passe et la réponse à la question :

Présentez-vous au Pôle des Systèmes d'Information (18 rue de la Sorbonne, bureau 203) muni de votre carte étudiant et d'une pièce d'identité pour la réinitialisation de votre compte.

ASSISTANCE : Problème technique

Pour obtenir une assistance en cas de problème technique :

Tél. 01 40 46 24 24, sos-ent@paris-sorbonne.fr

Pour toute demande par mail, n'oubliez pas de préciser vos nom et prénom, ainsi que votre numéro étudiant.

 ***PENSEZ A ACTIVER VOTRE COMPTE !***

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

Mention : Langues, Littératures, Cultures et Sociétés Etrangères (LLCSE)

Spécialité : HÉBREU

Parcours : HÉBREU CLASSIQUE ET ÉTUDES JUIVES ou HÉBREU/HISTOIRE

LE PARCOURS HÉBREU CLASSIQUE ET ÉTUDES JUIVES

Description générale

Le parcours « hébreu classique et études juives » est orienté vers la langue et la littérature hébraïques classiques, modernes et contemporaines, de l'Antiquité au 21^e siècle. Ce parcours ne comporte que les deux derniers semestres, SL5 et SL6, et suppose donc des **pré-requis**. Il s'adresse à des étudiants d'origines diverses (par exemple hébreu moderne, histoire, lettres classiques, linguistique, sciences humaines...) possédant déjà des bases d'hébreu ou décidés à les acquérir à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université, où il est proposé un enseignement renforcé de langue pour les débutants, à suivre obligatoirement avant de commencer la troisième année d'hébreu classique et études juives. Les étudiants ayant appris l'hébreu ailleurs qu'à la Sorbonne Nouvelle devront passer un test destiné à vérifier leur niveau de connaissances. L'accent est mis sur les enseignements linguistiques. Le programme comporte également des enseignements de littérature biblique, de textes rabbiniques, de philosophie médiévale et moderne, de littérature hébraïque moderne et contemporaine. Les cours ont lieu à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université dans le cadre d'une convention.

Cette licence est uniquement mono-disciplinaire.

Objectifs professionnels

- Fournir aux étudiants les connaissances à la fois générales et spécifiques à la discipline qui sont indispensables à la poursuite de leurs études dans le cadre d'un Master portant sur les études juives classiques, la linguistique sémitique, la littérature hébraïque moderne et contemporaine, la culture israélienne (théâtre, cinéma etc.).
- Développer les compétences qui leur permettront de trouver un emploi dans le domaine muséologique, la documentation, le dépouillement de fonds d'archives. Il existe en effet, en France et en Europe, en particulier dans les pays de l'Est, un patrimoine juif et hébraïque d'une grande richesse (architecture, manuscrits, archives...), encore largement inexploité, pour lequel la connaissance de l'hébreu classique et de la culture juive est indispensable. Associée à un diplôme de bibliothécaire, cette formation peut également offrir des débouchés dans les bibliothèques, musées, centres de documentation, etc.

Les conditions d'admission

Afin d'accéder à la L3 d'études hébraïques, l'étudiant devra justifier d'un niveau d'hébreu équivalent à la 2^{ème} année de licence en études hébraïques. Il doit par ailleurs être titulaire d'une L2 (toutes disciplines confondues).

INSCRIPTIONS

Il s'agit d'une procédure qui se fait entièrement en ligne.

Les inscriptions aux Universités Sorbonne Nouvelle et Sorbonne Université comprennent **3 étapes** :

1. La demande d'admission (Concerne l'université de votre choix)
2. L'inscription administrative (Les 2 universités)
3. L'inscription pédagogique (Les 2 universités)

A SAVOIR :

- Les inscriptions **administratives ET pédagogiques** doivent impérativement être effectuées dans **les 2 universités**.
- L'étudiant ne devra payer qu'une seule fois les frais d'inscription auprès de l'établissement de son choix. Son inscription principale sera donc déterminée en fonction du lieu de paiement.

**SI VOUS AVEZ PAYE VOS DROITS UNIVERSITAIRES à SORBONNE NOUVELLE,
N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE
UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE
à SORBONNE UNIVERSITÉ (aucun autre droit universitaire à payer)
et inversement.**

1^{ère} étape : La demande d'admission (Concerne l'université de votre choix)

La demande d'admission se fait via la plateforme ecandidat.

- créer un compte ecandidat
- remplir les informations personnelles

- rechercher la formation souhaitée
- uploader les pièces demandées

Lien Sorbonne Nouvelle:

- Effectuer une demande de candidature sur le site web de Sorbonne Nouvelle via « e-candidat »

<https://apps.sorbonne-nouvelle.fr/ecandidat/#!accueilView>

2^{ème} étape : Inscription administrative (Dans les 2 universités)

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE (<http://www.univ-paris3.fr/inscription-administrative-170406.kjsp>) :

Après l'admission de votre dossier, vous recevez un lien qui vous permet d'effectuer votre inscription administrative en ligne.

En cas de problème, il est toujours possible de contacter le service de la scolarité de l'UFR (inscriptions administratives, établissement des cartes d'étudiants et certificats de scolarité) : bureau 343, responsable : Katell Ropars, 01 45 87 78 10, gestionnaire : Marie-Ange Lebrun, 01 45 87 42 74, contact : ufr-llcse@sorbonne-nouvelle.fr

Ouverture : lundi – mardi – jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
 mercredi – vendredi : de 9h30 à 12h30

3^{ème} étape : INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE (Dans les 2 universités)

Inscriptions pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques sont **OBLIGATOIRES** et ont pour objet d'inscrire les étudiants, pour chaque enseignement, sur les bordereaux de relevés de notes.

N.B : L'inscription pédagogique vaut également inscription au contrôle des connaissances (examen continu et examen final).

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE (<http://www.univ-paris3.fr/inscription-administrative-170406.kjsp>) :

L'inscription pédagogique est à effectuer sur le site internet de Sorbonne Nouvelle via « IP web » (<http://www.univ-paris3.fr/inscription-pedagogique-166992.kjsp>), qui se font à des dates différentes selon les niveaux (L1, L2 etc., les IP du BET [Enseignements Transversaux] sont aux mêmes dates que les IP de chaque niveau).

N.B : Si vous n'avez pas validé à la 1^{ère} session, soit l'un, soit les deux semestres de votre année d'inscription, vous devrez vous réinscrire en ligne à la 2^{ème} session pour chaque UE pour laquelle vous êtes ajourné ou absent.

En revanche, si vous avez obtenu au moins 10/20 de moyenne générale, il est impossible de repasser les matières non validées en session 2 car le semestre est validé.

Organisation des enseignements

Attention, certains cours sont donnés à la Sorbonne Nouvelle : S.N.

et d'autres à Sorbonne Université : S.U.

D'autre part, les enseignements transversaux (BET) sont dispensés par le bureau des enseignements transversaux : BET – 1^{er} étage à la Sorbonne Nouvelle : n'oubliez pas de vous y inscrire au moment des inscriptions pédagogiques.

SEMESTRE 5 (en rouge les codes de Sorbonne Université).

Code P3	Code PIV	Intitulé	Volume horaire	Coeff.	ECTS	Enseignants
UE O5FH101	L5ARH3HC (UE1)	Hébreu classique (S.U.)	2h	1	3	J. SIBONY
UE O5FH102	L5ARH3LS (UE1)	Linguistique sémitique 1 (S.N.)	2h	1	3	M. GOREA
UE O5FH103	L5ARH3GH (UE1)	Grammaire et textes 1 (S.U.)	2h	1	3	J. SIBONY
UE O5FH104	L5ARH4LC (UE1)	Littérature classique (S.N.)	2h	1	3	A. LISSA
UE O5FH105	L5ARH4ME (UE2)	Littérature médiévale (S.U.)	2h00	1	3	D. LEMLER
UE O5FH106	L5ARH4MO (UE2)	Littérature/Civilisation moderne (S.N.)	2h00	1	3	A. LISSA
UE O5FH107	L5ARH4PM (UE3)	Philosophie juive (S.U.)	1h30	2	2	D. LEMLER
UE O5FH108	L5ARH4PL (UE1)	Hébreu moderne (S.N.)	1h30	2	3	A. OHALI
UE O5FH109	L5ARH3PR (UE3)	Littérature rabbinique 1 (S.N.)	2h	2	3	J. COSTA
UE B5HPRO		UE pré-pro (BET)	1h30	1	2	
UE B5HLIB		UE libre (BET)	1h30	1	2	

TOTAL	20h	15	30	
-------	-----	----	----	--

SEMESTRE 6

Code		Intitulé	Volume horaire	Coeff .	ECT S	Enseignants
UE O6FH101	L6ARH3HC (UE1)	Histoire de la langue hébraïque (S.U.)	2h	1	3	J. SIBONY
UE O6FH102	L6ARH3LS (UE1)	Linguistique sémitique 2 (S.N.)	2h	1	3	M. GOREA
UE O6FH103	L6ARH3GH (UE1)	Grammaire et textes 2 (S.U.)	2h	1	3	J. SIBONY
UE O6FH104	L6ARH4LC (UE2)	Littérature classique (S.N.)	1h30	1	3	A. LISSA
UE O6FH105	L6ARH4ME (UE2)	Littérature médiévale (S.U.)	3h00	1	3	D. LEMLER
UE O6FH106	L6ARH4MO (UE2)	Littérature/Civilisation moderne (S.N.)	1h30	1	3	A. LISSA
UE O6FH107	L6ARH4PM (UE3)	Philosophie juive (S.U.)	1h30	2	2	D. LEMLER
UE O6FH108	L6ARH4PL (UE1)	Hébreu moderne (S.N.)	1h30	2	3	A. OHALI
UE O6FH109	L6ARH3PR (UE3)	Littérature rabbinique 2 (Paris 3)	2h00	2	3	J. COSTA
UE O6HPRO		UE pré-pro (BET)	1h30	1	2	
UE O6HLIB		UE libre (BET)	1h30	1	2	
TOTAL			20h	15	30	

Fiche pédagogique de Sorbonne Université

Sorbonne Université

UFR d'Études arabes et hébraïques

NOM		Nom d'épouse	
Prénom		N° étudiant	
		E-mail	
Type d'enseignement	Code et intitulé des Eléments constitutifs (EC) des Unités d'enseignement (UE)	Enseignants	Note UE
Enseignement obligatoire UE 1 : langue et linguistique L5ARH1FU	Hébreu classique L5ARH3HC	J. SIBONY	
	Grammaire (= Grammaire et textes 1) L5ARH3GH	J. SIBONY	
	Linguistique sémitique L5ARH3LS	M. GOREA	
	Hébreu moderne : pratique de la langue L5ARH4PL	A. OHALI	
Enseignement obligatoire UE 2 : littérature L5ARH2FU	Littérature hébraïque classique L5ARH4LC	A. LISSA	
	Littérature hébraïque médiévale L5ARH4ME	D. LEMLER	
	Littérature hébraïque moderne L5ARH4MO	A. LISSA	
Enseignement obligatoire UE 3 : pensée juive L5ARH3FU	Introduction à la pensée rabbinique L5ARH3PR	J. COSTA	
	Philosophie juive moderne L5ARH4PM	D. LEMLER	
Enseignement librement choisi sur liste (informatique ou construction du projet si non acquis précédemment) L5ARH4OU	Liste fournie par l'université Paris 3 (<i>préciser</i>)		
	ou Etudes yiddish (Paris 4) L5YI3010		
	Initiation à l'arabe Grands débutants niv. 1, 2 ou 3 (L1/L3/L5ARGDNS)		
	ou initiation à l'arabe U1ARCE (en double cursus DU Arabe)		
Note sur 20			

--

Type d'enseignement	Code et intitulé des Eléments constitutifs (EC) des Unités d'enseignement (UE)	Enseignants	Note UE
Enseignement obligatoire UE 1 : langue et linguistique L6ARH1FU	Histoire de la langue hébraïque L6ARH3HL	J. SIBONY	
	Version (= Grammaire et textes 2) L6ARH3VE	J. SIBONY	
	Linguistique sémitique L6ARH3LS	M. GOREA	
	Hébreu moderne : pratique de la langue L6ARH4PL	A. OHALI	
Enseignement obligatoire UE 2 : littérature L6ARH2FU	Littérature hébraïque classique L6ARH4LC	A. LISSA	
	Littérature hébraïque médiévale L6ARH4ME	D. LEMLER	
	Littérature hébraïque moderne L6ARH4MO	A. LISSA	
Enseignement obligatoire UE 3 : pensée juive L6ARH3FU	Introduction à la pensée rabbinique L6ARH3PR	J. COSTA	
	Philosophie juive moderne L6ARH4PM	D. LEMLER	
Enseignement librement choisi sur liste (informatique ou construction du projet si non acquis précédemment) L6ARH4OU	Liste fournie par l'université Paris 3 (<i>préciser</i>)		
	ou Etudes yiddish (Paris 4) L6YI3010		
	Initiation à l'arabe Grands débutants niv. 1, 2 ou 3 (L2/L4/L6ARGDNS)		
	ou initiation à l'arabe U2ARCE (en double cursus DU Arabe)		

Note sur 20

Licence obtenue en

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

Sorbonne nouvelle

O5FH102/O6FH102 Linguistique sémitique 1 et 2 – M. Gorea (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Après une présentation des différentes langues sémitiques anciennes et modernes – accadien, ougaritique, phénicien, hébreu, araméen, sabéen, langues nord-arabiques, arabe, ge'ez –, et de leurs systèmes d'écriture, le cours s'attache à expliciter la notion de famille de langues. Seront ensuite exposés la méthodologie de la grammaire comparée et certains points de phonologie et de morphosyntaxe : les systèmes consonantique et vocalique, verbal et nominal, les différentes particules employées dans les langues sémitiques. Au second semestre, seront présentés des échantillons des différentes langues, dont les textes seront étudiés dans leur écriture et analysés. Ce cours est **obligatoire** pour les étudiants de la licence d'arabe et ceux de la licence d'hébreu.

O5FH109/O6FH109 Littérature rabbinique 1 et 2 – J. Costa (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le cours consiste en une présentation méthodique de la littérature rabbinique : Mishna, Talmud et Midrash. On abordera l'histoire de ces textes, leurs principes de composition, leurs formes de raisonnement, en s'appuyant à chaque fois que possible sur des textes et des exemples précis. Le 1^{er} semestre, après une introduction générale à la pensée rabbinique de l'Antiquité, l'accent sera mis sur les écrits des Tannaïm, tout particulièrement sur la Mishna. Le 2^{ème} semestre portera sur le Talmud et les Midrashim aggadiques.

O5FH108/ O6FH108 Hébreu moderne – A. Ohali (1h30, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours vise à développer et approfondir les connaissances des étudiants en hébreu moderne. On y développera les compétences de communication - la compréhension, l'expression et l'échange - à l'oral et à l'écrit. Nous utiliserons du contenu textuel et audiovisuel authentique et varié ainsi que le manuel suivant : Jacqueline Carnaud, Rachel Shalita, Dana Taube, *L'hébreu au présent - Manuel d'hébreu contemporain*, Vol. 1, Paris, 2019.

O5FH104/ O6FH104 Littérature classique – A. Lissa (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

En proposant une interprétation littéraire du texte biblique, le cours portera sur différentes thématiques transversales : le mythe, le rôle des femmes, l'idée de sainteté, la dimension politique dans la Bible, l'idée de nature. De plus, le cours insistera sur le texte biblique en tant que source et point de référence des grands textes littéraires juifs et non-juifs.

O5FH106/ O6FH106 Littérature hébraïque moderne – A. Lissa (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le cours portera sur la nature et les relations que l'homme entretient avec elle dans la littérature hébraïque entre 1880 et 1948. Nous tiendrons compte à la fois des références intertextuelles aux textes de la tradition juive, de l'idée que le mouvement sioniste avait de la terre d'Israël et de l'entreprise pionnière et de l'influence des textes littéraires non-juifs.

Sorbonne université

O5FH101 Hébreu classique – J. Sibony (2h, 1^{er} semestre)

L'objectif du cours est de donner les moyens à l'étudiant, à l'issue de l'année, de parcourir seul les passages simples du texte biblique et ce en lui permettant d'assimiler certaines bases linguistiques propres à la langue de cette littérature classique : lecture, écriture, phonologie, morphologie, syntaxe. L'enseignement est agrémenté d'une mise en relief linguistique et culturelle, replaçant l'hébreu biblique dans le contexte des langues sémitiques et de l'Orient ancien. Bibliographie : Kahn, L., 2014, *The Routledge Introductory Course in Biblical Hebrew*, Routledge, London, New-York ; Kessler-Mesguich, S., 2008, *L'hébreu biblique en 15 leçons*, Collection « Etudes anciennes », Presses Universitaires de Rennes ; Koehler L., Baumgartner W., 2001, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament*, Brill, Leiden, Boston, Köln ; Joüon, P., 1996, *Grammaire de l'hébreu biblique*, Pontificio Istituto Biblico, Rome.

O5FH103/O6FH103 Grammaire et textes 1 et 2 – J. Sibony (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestre)

Le cours propose une vue d'ensemble du système grammatical de l'hébreu israélien, en se concentrant sur l'étude des systèmes verbaux et nominaux puis des règles syntaxiques élémentaires. Bibliographie : Bolozky, S., 2020, *Dictionary of Hebrew Nouns*, Rubin Mass Publishers, Jerusalem ; Cohen, D., Zafrani, H., 1969, *Grammaire de l'hébreu vivant*, PUF ; Glinert, L., 1989, *The Grammar of Modern Hebrew*, Cambridge University Press, Cambridge.

O6FH101 Histoire de la langue hébraïque – J. Sibony (2h, 2^{ème} semestre)

Le cours commence par un aperçu général de l'histoire des langues sémitiques avant de se concentrer sur l'hébreu, depuis les traces de langue cananéenne dans les lettres d'El-Amarna jusqu'à la langue moderne de l'État d'Israël. Chaque période de l'histoire de l'hébreu sera présentée. Bibliographie : Hadas-Lebel, M., 1992, *L'hébreu : 3000 ans d'histoire*, Albin Michel, Paris ; Hadas-Lebel, M., 1995, *Histoire de la langue hébraïque, des origines à l'époque de la Mishna*, Collection de la Revue des études juives, Peeters, Paris-Louvain. Espanglo Rabin, C., 1988, *Brève histoire de la langue hébraïque*, Département de l'Éducation et de la Culture en Diaspora de l'Organisation Sioniste Mondiale, Jérusalem ; Sáenz-Badillos, A., 1988, *A History of the Hebrew Language*, Cambridge University Press, Cambridge.

O5FH105/ O6FH105 Littérature médiévale – D. Lemler (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Introduction aux différents aspects de la littérature hébraïque médiévale, entendue en un sens large : non seulement les productions littéraires, mais toute production de textes écrits en hébreu (parfois traduits de l'arabe). Le *corpus* exploré comporte des textes poétiques, philosophiques, kabbalistiques et des commentaires bibliques.

O5FH107/ O6FH107 Philosophie juive – D. Lemler (1h30, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Cette année, le S1 sera consacré à une introduction à la pensée de Maimonide et le S2 au messianisme de Walter Benjamin.

EMPLOI DU TEMPS – LICENCE

1. PARCOURS « **HÉBREU** CLASSIQUE ET ÉTUDES JUIVES »

TROISIEME ANNÉE

LUNDI

O5FH106/O6FH106 et L5ARH4MO/ L6ARH4MO (UE2) – Littérature moderne – A. LISSA (1^{er} et 2^{ème} semestres) *
14h -16h – B303 (12/13)

O5FH102/O6FH102 et L5ARH3LS/ L6ARH3LS (UE1)– Linguistique sémitique 1 et 2 – M. GOREA
(1^{er} et 2^{ème} semestres)
16h - 18h – B207

MARDI

O5FH101 et L5ARH3HC (UE1) – Hébreu classique – J. SIBONY (1^{er} semestre)

9h – 11h – F051

O6FH101 et L6ARH3HL – Histoire de la langue hébraïque – J. SIBONY (2^{ème} semestre)

9h – 11h – F051

O5FH103/O6FH103 et L5ARH3GH/L6ARH3VE – Grammaire et textes 1 et 2 – J. SIBONY (1^{er} et 2^{ème} semestre)

13h -15h – Bibliothèque Henri Massé

MERCREDI

O5FH108/O6FH108 et L5ARH4PL/ L6ARH4PL (UE1) – Hébreu moderne – A. OHALI (1^{er} et 2^{ème} semestres) *

10h30 - 12h – C119

O5FH104/O6FH104 et L5ARH4LC/ L6ARH4LC (UE2) – Littérature classique – A. LISSA

(1^{er} et 2^{ème} semestres)

13h - 15h – B328

O5FH109/O6FH109 et L5ARH3PR/ L6ARH3PR (UE3)

– Littérature rabbinique 1 et 2 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

15h -17h – A607

JEUDI

O5FH105/ O6FH105 et L5ARH4ME/ L6ARH4ME (UE2) – Littérature médiévale – D. LEMLER

(1^{er} et 2^{ème} semestres)

8h30 - 10h30 – F051

O5FH107/O6FH107 et L5ARH4PM/ L6ARH4PM – Philosophie juive – D. LEMLER (1^{er} et 2^{ème} semestres) *

10h30 - 12h00 – F051

UNIQUEMENT A SORBONNE NOUVELLE et Paris 1

LE PARCOURS HÉBREU/HISTOIRE

Description générale

Cette licence de six semestres, fruit d'une convention avec l'université Paris 1, propose aux étudiants une formation solide et cohérente comportant l'acquisition de bases historiques à la fois générales (initiation aux quatre grandes périodes : ancienne, médiévale, moderne et contemporaine) et spécifiques (histoire, anthropologie, philosophie civilisation des sociétés juives anciennes et modernes), qui s'articulent à l'étude de la langue hébraïque, depuis ses origines jusqu'à l'époque contemporaine – en insistant sur la période classique.

La formation s'adresse à des bacheliers n'ayant pas forcément de compétences en hébreu : les deux premiers semestres comportent en effet un enseignement de langue adapté aux débutants.

Les enseignements d'Histoire et d'études juives sont dispensés à Paris 1, les enseignements d'hébreu à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université. Le descriptif ci-dessous concerne essentiellement l'enseignement de la Sorbonne Nouvelle. Pour Paris 1, on se reportera à la maquette déposée dans cette université (notamment pour l'équipe pédagogique et tout ce qui concerne la partie "histoire").

Objectifs professionnels

Fournir aux étudiants des connaissances à la fois générales et spécifiques à la discipline, connaissances indispensables à la poursuite de leurs études dans le cadre d'un Master d'histoire ou d'hébreu. Ils peuvent également s'orienter vers les concours de l'enseignement secondaire.

Développer les compétences qui leur permettront de trouver un emploi dans le domaine patrimonial, muséologique, la documentation, le dépouillement de fonds d'archives en France et en Europe.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les 2 premières années de la licence Hébreu-Histoire, la demande d'admission est à faire à l'Université de Paris 1, l'inscription administrative et pédagogique sont à faire dans les deux universités (celle de Paris 1 est payante, celle de Sorbonne nouvelle est gratuite)

- Les inscriptions **administratives ET pédagogiques** doivent impérativement être effectuées dans **les 2 universités en L3.**
- L'étudiant ne devra payer qu'une seule fois les frais d'inscription auprès de l'établissement de son choix. Son inscription principale sera donc déterminée en fonction du lieu de paiement.

N.B : En L3, l'étudiant a 3 possibilités :

- 1/ Conserver le parcours « Histoire » en Majeure (paiement/inscription principale Paris 1)
- 2/ Conserver le parcours « Hébreu » en Majeure (paiement/ inscription principale Paris 3)
- 3/ **Effectuer un double cursus histoire-hébreu/hébreu-histoire**

Organisation des enseignements

Au cours de chacun des quatre premiers semestres, l'étudiant suit les cours de Licence d'Histoire de l'UFR d'histoire de Paris 1 et choisit en 2^{ème} année, la spécialité « Études sur le judaïsme ». Cette spécialité qui correspond aux EC pluridisciplinaires actuellement enseignés dans le DUEJ peut être suivie par tout étudiant d'histoire sur un semestre ou plus, à n'importe quel moment de son parcours. Elle est suivie à part égale avec l'histoire sur les quatre semestres et comprend obligatoirement par semestre, l'étude de la langue hébraïque et de la culture biblique – cours assurés par M. Costa, niveau 1 et l'ATER et Mme Gorea, niveau 2 – qui correspondent à une seule EC dans la maquette de Paris 1.

L'étudiant est aussi formé aux outils de l'analyse historique : en S1 informatique, méthodologie et bibliographie, en S2 historiographie et méthodologie, en S3 sciences historiques et méthodologie, en S4 à la documentation et informatique ou aux statistiques et informatique ainsi qu'à la méthodologie.

Il suit également un enseignement de langue LV1 ou ancienne (niveau 1 minimum) aux semestres deux, trois et quatre.

Au cours des semestres cinq et six, l'étudiant suit :

1. Des enseignements d'hébreu, comprenant des enseignements de langue et littérature.
1. Des enseignements d'histoire dans les périodes historiques suivantes : ancienne, médiévale et contemporaine.

Il poursuit également un enseignement de langue vivante ou ancienne.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS ASSURÉS A PARIS 3

O1FH201/O2FH203 Hébreu classique 1 – J. Costa (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours s'adresse à des débutants. Au programme : apprentissage de la lecture et de l'écriture cursive, éléments de grammaire (morphologie et syntaxe) et de vocabulaire. Les textes de référence et la grammaire enseignée se rapportent à l'hébreu classique (essentiellement biblique). Le cours contiendra également des éléments de civilisation et présentera divers aspects de la culture biblique. Le titre du manuel utilisé dans le cours est le suivant : *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* de Danielle Ellul (éditions du Cerf).

O1FH202/O2FH204 Civilisation biblique 1 – J. Costa (1h30, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le cours commencera par une présentation de la Bible hébraïque et de ses trois parties constitutives (Tora, Prophètes, Ecrits). Il se poursuivra par une étude de quelques grands récits de la Tora, centrés sur le déluge, la Tour de Babel, les patriarches (Abraham, Jacob) et l'alliance au Sinäï. Cette étude sera menée selon deux perspectives différentes : celle de la tradition rabbinique (le Midrash) et celle de l'exégèse moderne historico-critique.

O3FH205/O4FH207 Hébreu classique 2 – M. Gorea (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours est la suite directe de l'initiation à l'hébreu classique, niveau 1 (O1FH201/O2FH203). Les notions acquises seront précisées et approfondies. Le but du cours est de présenter la structure de la langue hébraïque telle qu'elle nous est parvenue à travers le texte de la Bible hébraïque, fixé par les Massorètes de Tibériade dans la seconde moitié du premier millénaire de notre ère. Le texte biblique que nous utiliserons en cours sera celui de l'édition de la *Biblia Hebraica Stuttgartensia* (BHS) (Stuttgart, 1967-1977), établie sur la base du *Codex Leningradensis* B 19^a, édité par K. Elliger et W. Rudolph. Nous ferons également usage de la grammaire de Paul Joüon : *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome, 1923. Le dictionnaire conseillé est celui de l'édition révisée du *Hebrew and English Lexicon of the Old Testament* de W. Gesenius par F. Brown, S. R. Driver et C. A Briggs, régulièrement réédité aux éditions Clarendon d'Oxford.

O3FH206/O4FH208 Civilisation biblique 2 – A. Ohali (1h 30, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours fait suite au cours de L1 et poursuit par conséquent l'étude de la culture biblique à travers différents textes du corpus biblique. Il sera centré sur l'étude de quelques grands récits dans les livres de Josué, Judges, Samuel et Rois, menée selon une triple perspective : rabbinique traditionnelle, historico-critique et littéraire.

LICENCE 3 (= avec majeure « hébreu » ; pour l'autre cas de figure avec « histoire » en majeure, voir la maquette de Paris 1)

Attention, certains cours sont donnés à la Sorbonne Nouvelle (S.N.) et d'autres à Paris 1 et Sorbonne Université (S.U.). D'autre part, les enseignements transversaux sont dispensés par le bureau des enseignements transversaux (BET). N'oubliez pas de vous y inscrire au moment des inscriptions pédagogiques.

SEMESTRE 5

Code	Intitulé	Volume Horaire	Coeff.	ECTS
UE O5HEHA ou O5HEHM	Histoire ancienne ou histoire médiévale (Paris 1)	3h00	2	4
UE O5HEHC	Histoire contemporaine des juifs (Paris 1)	3h00	2	4
UE O5HEEJ	Études sur le judaïsme (Paris 1)	3h00	2	4
UE O5FH101 ou O5FH108	Hébreu classique (S.U.) OU Hébreu moderne (S.N.)	2h 1h 30	3	4
UE O5FH103	Grammaire et textes (S.U.)	2h	3	4
UE O5FH104 ou UE O5FH105	Littérature classique (S.N.) OU Littérature médiévale (S.U.)	2h00	2	3
UE O5FH109	Littérature rabbinique 1 (S.N.)	2h00	2	3
UE O5HPRO	UE pré-pro (BET-Paris 3)	1h30	1	2
UE O5HLIB	UE libre (BET-Paris 3)	1h30	1	2
TOTAL		Entre 19h et 21h	18	30

SEMESTRE 6

Code	Intitulé	Volume Horaire	Coeff.	ECTS
UE O6HEHA ou O6HEHM	Histoire ancienne OU histoire médiévale (Paris 1)	3h00	2	4
UE O6HEHC	Histoire contemporaine des juifs (Paris 1)	3h00	2	4
UE O6HEEJ	Études sur le judaïsme (Paris 1)	3h00	2	4
UE O6FH103	Grammaire et textes 2 (S.N.)	2h00	3	4
UE O6FH101	Histoire de la langue hébraïque (S.U.)	2h00	3	4
UE O6FH108	OU Hébreu moderne (S.N.)	1h30		
UE O6FH104 ou UE O6FH105	Littérature classique (S.N.) OU Littérature médiévale (S.U.)	2h00 ou 3h00	2	3
UE O6FH109	Littérature rabbinique 2 (S.N.)	2h00	2	3

UE O6HPRO	UE pré-pro (BET-S.N.)	1h30	1	2
UE O6HLIB	UE libre (BET-S.N.)	1h30	1	2
TOTAL		Entre 19h et 21h	18	30

PARCOURS « HEBREU / HISTOIRE »

Pour les horaires des enseignements assurés à Paris 1, se renseigner auprès de cette université.

L1

LUNDI

O1FH201/O2FH203 – Hébreu biblique 1 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

14h00 – 16h00 – **B207**

MERCREDI

O1FH202/O2FH204 – Civilisation biblique 1 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

12h30 – 14h00 – **A607**

L2

LUNDI

O3FH205/O4FH207 – Hébreu biblique 2 – M. GOREA (1^{er} et 2^{ème} semestre)

18h00 – 20h00 – **B541**

MERCREDI

O3FH206/O4FH208 – Civilisation biblique 2 – A. OHALI (1^{er} et 2^{ème} semestres)

9h00 – 10h30 – **B541**

L3

MARDI

O5FH101 – Hébreu classique – J. SIBONY (1^{er} semestre)

9h – 11h – F051

O6FH101 – Histoire de la langue hébraïque – J. SIBONY (**2^{ème} semestre**)

9h – 11h – F051

O5FH103/O6FH103 – Grammaire et textes 1 et 2 – J. SIBONY (**1^{er} et 2^{ème} semestre**)

13h -15h – Bibliothèque Henri Massé

MERCREDI

O5FH108/O6FH108 – Hébreu moderne – A. OHALI (**1^{er} et 2^{ème} semestres**) *

10h30-12h – **C119**

O5FH104/O6FH104– Littérature classique – A. LISSA (**1^{er} et 2^{ème} semestres**) *

13h-15h – **B328**

O5FH109/O6FH109 – Littérature rabbinique 1 et 2 – J. COSTA (**1^{er} et 2^{ème} semestres**)

15h-17h – **A607**

JEUDI

O5FH105/O6FH105– Littérature médiévale – D. LEMLER (**1^{er} et 2^{ème} semestres**)

8h30 - 10h30 – F051

Enseignements de la mineure Études hébraïques

La mineure d'études hébraïques est destinée aux étudiants d'études arabes (ou anglaises) de Sorbonne Nouvelle. Après la 1^{ère} année, ces étudiants auront la possibilité :

- 1/ de continuer cette mineure en L2 et L3 (Parcours « Autres mineures »)
- 2/ de choisir le parcours « Arabe mono-disciplinaire » (le renforcement disciplinaire remplaçant les cours de mineure) pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de licence. Les cours de la mineure « Hébreu » seront dispensés à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université.

Semestre 1

O1FH201 : Hébreu classique 1 (M. José Costa) : Apprentissage de la lecture, de l'écriture cursive et des premiers éléments de grammaire et de vocabulaire. Le manuel utilisé est celui de D. Ellul : *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* (éd. du Cerf). **Durée : 2h.**

O1FH202 : Civilisation biblique (M. José Costa) : Présentation de la Bible hébraïque et de ses trois parties constitutives (Tora, Prophètes, Ecrits). Etude de quelques grands récits de la Genèse (déluge, Tour de Babel, Abraham). Cette étude sera menée selon deux perspectives différentes : celle de la tradition rabbinique (le Midrash) et de l'exégèse moderne historico-critique. **Durée : 1h30.**

Semestre 2

O2FH203 : Hébreu classique 1 (M. José Costa) : Le manuel utilisé est celui de D. Ellul : *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* (éd. du Cerf). L'objectif de ce cours est d'assimiler les bases de l'hébreu classique (biblique) à partir de l'étude de quelques textes (2 Samuel 12 ; Genèse 12 ; Genèse 28). **Durée : 2h.**

O2FH204 : Civilisation biblique (M. José Costa) : Etude de quelques grands récits consacrés à Jacob et à Moïse. Cette étude sera menée selon deux perspectives différentes : celle de la tradition rabbinique (le Midrash) et de l'exégèse moderne historico-critique. **Durée : 1h30.**

Semestre 3

O3FH205 : Hébreu classique 2 (Mme Maria Gorea) : Ce cours est la suite directe de l'initiation à l'hébreu classique, niveau 1 (O1FH201/O2FH203). Les notions acquises seront précisées et approfondies. Le but du cours est de présenter la structure de la langue hébraïque telle qu'elle nous est parvenue à travers le texte de la Bible hébraïque, fixé par les Massorètes de Tibériade dans la seconde moitié du premier millénaire de notre ère. Le texte biblique que nous utiliserons en cours sera celui de l'édition de la *Biblia Hebraica Stuttgartensia* (BHS) (Stuttgart, 1967-1977), établie sur la base du *Codex Leningradensis* B 19^a, édité par K. Elliger et W. Rudolph. Nous ferons également usage de la grammaire de Paul Joüon : *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome, 1923. Le dictionnaire conseillé est celui de l'édition révisée du *Hebrew and English Lexicon of the Old Testament* de W. Gesenius par F. Brown, S. R. Driver et C. A Briggs, régulièrement réédité aux éditions Clarendon d'Oxford. **Durée : 2h.**

O3FH206 : Civilisation biblique (Mme Avigail Ohali) : Ce cours fait suite au cours de L1 et poursuit par conséquent l'étude de la culture biblique à travers différents textes du corpus biblique. Il sera centré sur l'étude de quelques grands

récits dans les livres de Josué, Juges, Samuel et Rois, menée selon une triple perspective : rabbinique traditionnelle, historico-critique et littéraire. **Durée : 1h30**

Semestre 4

O4FH207: Hébreu classique 2 (Mme Maria Gorea) : Ce cours est la suite directe de l'initiation à l'hébreu classique, niveau 1 (O1FH201/O2FH203). Les notions acquises seront précisées et approfondies. Le but du cours est de présenter la structure de la langue hébraïque telle qu'elle nous est parvenue à travers le texte de la Bible hébraïque, fixé par les Massorètes de Tibériade dans la seconde moitié du premier millénaire de notre ère. Le texte biblique que nous utiliserons en cours sera celui de l'édition de la *Biblia Hebraica Stuttgartensia* (BHS) (Stuttgart, 1967-1977), établie sur la base du *Codex Leningradensis* B 19^a, édité par K. Elliger et W. Rudolph. Nous ferons également usage de la grammaire de Paul Joüon : *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome, 1923. Le dictionnaire conseillé est celui de l'édition révisée du *Hebrew and English Lexicon of the Old Testament* de W. Gesenius par F. Brown, S. R. Driver et C. A Briggs, régulièrement réédité aux éditions Clarendon d'Oxford. **Durée : 2h.**

O4FH208 : Civilisation biblique 2 (Mme Avigail Ohali) : Ce cours fait suite au cours de L1 et poursuit par conséquent l'étude de la culture biblique à travers différents textes du corpus biblique. Il sera centré sur l'étude de quelques grands récits dans les livres de Josué, Juges, Samuel et Rois, menée selon une triple perspective : rabbinique traditionnelle, historico-critique et littéraire. **Durée : 1h30.**

Semestre 5 :

O5FH101 : Hébreu classique (M. Jonas Sibony – Sorbonne Université) : L'objectif du cours est de donner les moyens à l'étudiant, à l'issue de l'année, de parcourir seul les passages simples du texte biblique et ce en lui permettant d'assimiler certaines bases linguistiques propres à la langue de cette littérature classique : lecture, écriture, phonologie, morphologie, syntaxe. L'enseignement est agrémenté d'une mise en relief linguistique et culturelle, replaçant l'hébreu biblique dans le contexte des langues sémitiques et de l'Orient ancien. Bibliographie : Kahn, L., 2014, *The Routledge Introductory Course in Biblical Hebrew*, Routledge, London, New-York ; Kessler-Mesguich, S., 2008, *L'hébreu biblique en 15 leçons*, Collection « Etudes anciennes », Presses Universitaires de Rennes ; Koehler L., Baumgartner W., 2001, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament*, Brill, Leiden, Boston, Köln ; Joüon, P., 1996, *Grammaire de l'hébreu biblique*, Pontificio Istituto Biblico, Rome. **Durée : 2h.**

O5FH103 : Grammaire et textes (M. Jonas Sibony – Sorbonne Université) : Le cours propose une vue d'ensemble du système grammatical de l'hébreu israélien, en se concentrant sur l'étude des systèmes verbaux et nominaux puis des règles syntaxiques élémentaires. Bibliographie : Bolozky, S., 2020, *Dictionary of Hebrew Nouns*, Rubin Mass Publishers, Jerusalem ; Cohen, D., Zafrani, H., 1969, *Grammaire de l'hébreu vivant*, PUF ; Glinert, L., 1989, *The Grammar of Modern Hebrew*, Cambridge University Press, Cambridge. **Durée : 2h.**

O5FH107 : Philosophie juive 1 (M. David Lemler - Sorbonne Université) : Cette année, le S1 sera consacré à une introduction à la pensée de Maïmonide. **Durée : 1h30.**

Semestre 6 :

O6FH101 : Histoire de la langue hébraïque (M. Jonas Sibony – Sorbonne Université) : Le cours commence par un aperçu général de l'histoire des langues sémitiques avant de se concentrer sur l'hébreu, depuis les traces de langue

cananéenne dans les lettres d'El-Amarna jusqu'à la langue moderne de l'État d'Israël. Chaque période de l'histoire de l'hébreu sera présentée. Bibliographie : Hadas-Lebel, M., 1992, *L'hébreu : 3000 ans d'histoire*, Albin Michel, Paris ; Hadas-Lebel, M., 1995, *Histoire de la langue hébraïque, des origines à l'époque de la Mishna*, Collection de la Revue des études juives, Peeters, Paris-Louvain ; Espanglo Rabin, C., 1988, *Brève histoire de la langue hébraïque*, Département de l'Éducation et de la Culture en Diaspora de l'Organisation Sioniste Mondiale, Jérusalem ; Sáenz-Badillos, A., 1988, *A History of the Hebrew Language*, Cambridge University Press, Cambridge. **Durée : 2h.**

O6FH103 : Grammaire et textes (M. Jonas Sibony – Sorbonne Université) : Le cours propose une vue d'ensemble du système grammatical de l'hébreu israélien, en se concentrant sur l'étude des systèmes verbaux et nominaux puis des règles syntaxiques élémentaires. Bibliographie : Bolozky, S., 2020, *Dictionary of Hebrew Nouns*, Rubin Mass Publishers, Jerusalem ; Cohen, D., Zafrani, H., 1969, *Grammaire de l'hébreu vivant*, PUF ; Glinert, L., 1989, *The Grammar of Modern Hebrew*, Cambridge University Press, Cambridge. **Durée : 2h**

O6FH107 : Philosophie juive 2 (M. David Lemler - Sorbonne Université) : Au S2, nous nous intéresserons au messianisme de Walter Benjamin. **Durée : 1h30.**

MASTER LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)

**SPÉCIALITÉ : ÉTUDES ARABES, HÉBRAÏQUES, INDIENNES ET IRANIENNES
(Sorbonne nouvelle)**

**SPÉCIALITÉ : HÉBREU CLASSIQUE et ÉTUDES JUIVES (Sorbonne
Université)**

PARCOURS ÉTUDES HÉBRAÏQUES

Responsable du Master

Mme Zaïneb Ben Lagha, Professeur des Universités (Sorbonne Nouvelle)

M. Frédéric Lagrange, Professeur des Universités (Sorbonne Université)

Responsable du parcours Études hébraïques

M. José Costa, Professeur des Universités (Sorbonne Nouvelle)

M. David Lemler, Maître de conférences (Sorbonne Université)

Rattachement Paris 3

Ecole doctorale : ED 120 « Littérature française et comparée »

Adresse : Centre Bièvre, 1 rue Censier – 75005 Paris

Responsable : Nathalie Dauvois, Professeur

Courrier électronique : ed120@sorbonne-nouvelle.fr ; ☎ 01.87.27.29.40

Ecole doctorale : ED 622 « Sciences du langage »

Diplômes admis pour l'entrée en Master

Licence d'Hébreu de Sorbonne Nouvelle/Sorbonne Université.

Licence d'Histoire, parcours Histoire/Hébreu classique et études juives (Paris 1)

Licence d'Hébreu de l'INALCO.

Licence d'Hébreu d'autres pays européens avec bonne connaissance du français.

Licence israélienne (en lettres, linguistique ou sciences humaines) avec bonne connaissance du français.

Validation d'acquis après examen du dossier par l'équipe pédagogique.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Ce Master s'inscrit dans la continuité de la licence d'hébreu classique et études juives. Deux objectifs principaux sont visés :

1. Le renforcement des compétences méthodologiques en matière de recherche universitaire.
2. Une formation théorique et pratique dans le domaine disciplinaire choisi par l'étudiant. Outre la connaissance approfondie de l'hébreu proprement dit, on encouragera les formations transversales, en mettant à profit le potentiel scientifique et pédagogique d'autres composantes de l'Université Sorbonne Nouvelle ainsi que les formations proposées par d'autres établissements (Sorbonne Université, INALCO, EPHE). L'étudiant qui a suivi les enseignements de licence d'hébreu à la Sorbonne Nouvelle trouvera dans ce Master diverses pistes pour approfondir sa spécialisation dans le domaine choisi (études juives, études hébraïques classiques et modernes, littérature moderne et contemporaine, linguistique hébraïque). S'il a suivi une autre formation (notamment en études juives à Paris 1), il sera amené à perfectionner ses connaissances en langue, histoire de la langue et linguistique. S'agissant d'un Master recherche, il est probable que les étudiants s'orienteront vers un doctorat. Si ce n'est pas le cas, ils pourront faire valoir leur formation d'hébreu classique dans l'enseignement (formation de formateurs), la traduction, la valorisation des fonds d'archives, la bibliothéconomie.

Conditions de passage de M1 à M2

La validation des séminaires et la soutenance du projet tutoré sont organisées et contrôlées par l'équipe pédagogique.

MASTER 1

1^{er} SEMESTRE (code et parcours Sorbonne Nouvelle)

TRONC COMMUN : Études arabes, hébraïques, indiennes, iraniennes	COEFF.	ECTS	H/semaine
O7RT201 : Recherche documentaire	1	2	1h
O7MT101 : Séminaire de méthodologie	2	4	2h
O7BT299 : UE transversale	1	2	1h30
1 Séminaire transversal au choix parmi :			
O7RT102 : Langue et littérature	2	4	2h
O7RT103 : Sciences humaines et sociales	2	4	2h
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	COEFF.	ECTS	H/semaine
O7RH106 : Textes talmudiques (mutualisé avec M2)	3	6	2h
O7RH107 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (mutualisé avec M2)	3	6	2h
1 Séminaire extérieur : au choix parmi :			
OYRH105 Les médias dans la société israélienne contemporaine (mutualisé avec M2)	3	6	2h
OYRH106 Antiquités hébraïques et juives (mutualisé avec M2)	3	6	2h
O7RH108 : Langue et littérature hébraïque médiévales	3	6	2h
O7RH109 : Littérature biblique	3	6	2h
O7RH201 : Linguistique de l'hébreu moderne	3	6	2h

2^{ème} SEMESTRE

TRONC COMMUN : Études arabes, hébraïques, indiennes, iraniennes	COEFF.	ECTS	H/semaine
O8BT499 : UE transversale	1	2	1h 30
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	COEFF.	ECTS	H/semaine
O8RH105 : Textes talmudiques (mutualisé avec M2)	3	6	2 h
O8RH106 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (mutualisé avec M2)	3	6	2h
1 Séminaire extérieur : au choix parmi :			
OZRH105 Les médias dans la société israélienne contemporaine (mutualisé avec M2)	3	6	2h
OZRH106 Antiquités hébraïques et juives (mutualisé avec M2)	3	6	2h
O8RH107 Langue et littérature hébraïques médiévales	3	6	2h
O8RH108 Littérature biblique	3	6	2h
O8RH109 Philosophie juive			
O8RT301 : Projet de recherche tutoré	5	10	

1^{er} et 2^{ème} SEMESTRES (code et parcours Sorbonne Université)

Semestre 1 (MHB1R1S1)			
M1ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	9		
M1ARH2FU Séminaire de spécialité	9		
M1ARH3FU Séminaire thématique transversal	6	M2HBTRAN	2 journées au 1 ^{er} semestre (compte-rendu)
M1ARH4FU Séminaire de méthodologie	6	M1HBMETH	Méthodologie de la recherche
TOTAL ou MOYENNE S1	30		
Semestre 2 (MHB1R1S2)			
M2ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	6		
M2ARH2FU Séminaire de spécialité	6		
M1ARH3FU Séminaire thématique transversal	6	M1HBTRAN	une journée au 2 ^e semestre (compte-rendu)
M2ARH4FU Mini-mémoire	12	M2HBMEM1	Mini-mémoire et soutenance
TOTAL ou MOYENNE S2	30		
Résultat VET Master 1	60	date soutenance :	

MASTER – 2^{ème} ANNEE

3^{ème} SEMESTRE (codes et parcours Sorbonne Nouvelle)

TRONC COMMUN : Études arabes, hébraïques, indiennes, iraniennes	COEFF.	ECTS	h/semaine
O9BT499 : UE transversale	1	2	1h30
1 Séminaire transversal au choix parmi :			
O9RT102 : Langue et littérature	2	4	2h00
O9RT103 : Sciences humaines et sociales	2	4	1h30
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	COEFF.	ECTS	h/semaine
O9RH103 : Textes talmudiques (mutualisé avec M1)	3	6	2h
O9RH104 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (mutualisé avec M1)	3	6	2h
1 Séminaire extérieur : au choix parmi :			
OYRH105 Les médias dans la société israélienne contemporaine (mutualisé avec M1)	3	6	2h
OYRH106 Antiquités hébraïques et juives (mutualisé avec M1)	3	6	2h
O9RH105 Pensée juive médiévale	3	6	2h
O9RH106 Linguistique hébraïque	3	6	2h
O9RH107 Philosophie juive	3	6	2h
O9RT301 : Avancement du mémoire	3	6	

4^{ème} SEMESTRE

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	COEFF.	ECTS	Vol. h.
-----------------------------	--------	------	---------

DEUX SÉMINAIRES DE SPÉCIALITÉ : au choix :			
O0RH304 : Textes talmudiques (mutualisé avec M1)	3	6	2h
O0RH305 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (mutualisé avec M1)	3	6	2h
OZRH105 Les médias dans la société israélienne contemporaine (mutualisé avec M1)	3	6	2h
OZRH106 Antiquités hébraïques et juives (mutualisé avec M1)	3	6	2h
O0HPMV : Pensée juive médiévale	3	6	2h
O0RT301 : Soutenance du mémoire	10	18	

3^{ème} et 4^{ème} SEMESTRES (codes et parcours Sorbonne Université)

Code et intitulé	ECTS	Code	Intitulé
Semestre 3			
M3ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	10		
M3ARH2FU 1 ^{er} Séminaire de spécialité	10		
M3ARH3FU 2 ^e Séminaire de spécialité	10		
TOTAL ou MOYENNE S3	30		
Semestre 4			
M4ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	5		
M4ARH2FU Séminaire de spécialité	5		
M4ARH3FU Mémoire	20	M4HB0ME	Mémoire
TOTAL ou MOYENNE S4	30		
Résultat VET Master 2	60	date soutenance :	
Report Résultat Master 1	60	date soutenance (ou Validation) :	

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

TRONC COMMUN

07RT201 Recherche documentaire (1h00, 1^{er} semestre)

Organisation : DBU (Direction des bibliothèques universitaires)

✉ formation-dbu@sorbonne-nouvelle.fr

La recherche documentaire vise à maîtriser l'information et trouver des références sur un sujet de manière exhaustive et méthodique. La maîtrise de la recherche documentaire vous sera en effet indispensable pour réussir votre première année de Master. L'UE est assurée par la Direction des Bibliothèques Universitaires (DBU).

Obligatoire pour tous les M1 de l'Université, l'UE de MRD se compose de 12h, dont :

- deux TD de 2h en salle informatique qui auront lieu au premier semestre ;
- quatre sections de cours sur iCampus ;
- quatre tests d'évaluation.

L'inscription obligatoire aux TD, les cours en ligne et les évaluations se feront entièrement sur **iCampus**. Pour y accéder, il suffit de s'identifier par vos identifiants **iSorbonne**.

Les étudiants doivent choisir les deux séances de TD sur cet espace, étudier les sections et valider les tests durant le semestre.

Évaluation

Quatre tests d'évaluation seront à valider sur iCampus, à la fin de chaque section de cours et avant la fin du semestre de l'UE. Votre note /20 sera la moyenne de ces quatre tests. Une note supérieure ou égale à 11/20 vous permettra de valider l'UE.

07MT101 Séminaire de méthodologie – Eve Feuillebois (2h00, 1^{er} semestre)

L'écriture d'un mémoire ou d'une thèse est une aventure intellectuelle passionnante, mais aussi souvent déconcertante, voire angoissante. Il n'est pas rare que l'on dispose de vastes connaissances, d'idées précises quant au sujet que l'on aimerait traiter, mais que l'on ne sache pas par où commencer, comment s'organiser ou que l'on subisse la fameuse « angoisse de la page blanche ». Ce séminaire s'intéresse à la construction d'une problématique et d'un modèle d'analyse servant de colonne vertébrale à un mémoire. Il a pour objectif d'explicitier les méthodes et techniques de recherche en sciences humaines et sociales et en lettres : questionnement, hypothèse(s), enquête, analyse, discussion et conclusions. Aspects abordés : **Qu'est-ce qu'un mémoire ?** Quelles sont les attentes des examinateurs ? **Choix du sujet** : exploration d'un champ de recherche et constitution d'une bibliographie de « défrichage » (état des lieux de la recherche), trouver son créneau, les types de sujet et les pièges à éviter. **Problématique** : construire un cadre conceptuel, énoncer des hypothèses, définir les principaux concepts. **Méthodologie** : s'inspirer des théories et des méthodes de recherche sans s'y laisser enfermer, toujours confronter les faits à la théorie, construire sa propre grille d'analyse. **Corpus** : définir les sources primaires à partir desquelles on travaillera (textes, images, documents audio-visuels, interviews,

statistiques, ...). **L'enquête** : élaborer sa bibliographie de travail, collecter les données et les informations, gérer sa documentation, constituer des fiches (livres, articles, entretiens, observations), rédiger des travaux intermédiaires de synthèse. **Construire un plan** : les types de plan, un chantier en perpétuelle évolution. **Gérer les sources** : citations, références bibliographiques et notes de bas de page, éviter le plagiat, préparer la bibliographie du mémoire. **Rédaction** : mise en forme des idées à partir des fiches et des synthèses, utilisation du vocabulaire approprié, style et orthographe, relecture, introduction et conclusion. **Soutenance** : déroulement, attendus de l'exposé préliminaire.

Boutillier, S., Goguel d'Allondans, A., Labère, N., Uzunidis, D., *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, Paris, 2014.

Chevalier, B., *Lecture et prise de notes*, Paris, 2010.

Darrobers, M., Pottier, N., *La recherche documentaire*, Paris, 2010.

Fragnière, J.-P., *Comment réussir un mémoire*, Paris, 1996,

Greuter, M., *Bien rédiger son mémoire ou son rapport de stage*, Paris, 2007.

Labère, N., *Savoir problématiser : comprendre et analyser un sujet*, Paris, 2001.

Labère, N., *Savoir rédiger : le style*, Paris, Studyrama, 2002.

Lima, L., *Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*, Bruxelles, 2023.

N'da, P., *Initiation aux méthodes de recherche, aux méthodes critiques d'analyse des textes et aux méthodes de rédaction en lettres, littératures et sciences humaines et sociales*, Paris, 2016.

Spicher, A., *Bien écrire, bien rédiger en 40 fiches*, Paris, 2011.

07BT299-O8BT299/O9BT299 UE transversale (1h30, 1^{er} et 2^{ème} semestre, à l'exception du quatrième semestre)

Voir le Bureau des enseignements transversaux (BET).

Séminaires transversaux :

07RT102/O9RT102 Langue et littérature – I. Akel, J. Landau, A. Ohali (2h00, 1^{er} semestre)

Représentations de la ville dans les littératures arabe, hébraïque, indienne et persane

Caïn connut sa femme ; elle conçut et enfanta Hénoc. Caïn bâtissait alors une ville, qu'il désigna du nom de son fils Hénoc (Gn 4, 17).

Dans le monde ancien, la ville comme espace de peuplement pérenne, ancré dans un territoire et densément construit est le symbole par excellence de la sédentarisation. Le mot 'ir (« ville ») apparaît plus de mille fois dans la Bible hébraïque pour désigner tout lieu fixe d'habitation, sans distinction de taille. Caïn est le fils aîné du premier couple d'humains dans la Genèse. Il est aussi le premier meurtrier condamné à errer à travers le monde après le meurtre de son frère Abel. Son châtement arrive à son terme lorsqu'il se marie, enfante et... bâtit une ville. Le vocabulaire hébraïque, évoluant avec le temps, en viendra à distinguer les dimensions et les différentes caractéristiques des villes. Distincte d'autres modes d'occupation de l'espace et d'organisation des sociétés humaines, notamment nomades ou semi-nomades, la ville entretient toutefois avec ces derniers des relations plus étroites qu'on ne le suppose d'ordinaire. Ainsi, l'Arabie préislamique a produit de grands centres urbains tels

Shabwa, Ma'rib et San'â' ; les dynastes sassanides, bâtisseurs de renom, se déplaçaient encore entre leurs capitales saisonnières ; quant aux envahisseurs turco-mongols qui ébranlèrent l'Eurasie médiévale, ils furent nombreux à élire résidence dans les villes conquises.

Du Proche et Moyen-Orient jusqu'au monde indien, les représentations de la ville n'ont pas cessé, pour leur part, d'irriguer la langue et la littérature. La ville charrie dans son sillage des nouvelles façons de parler, des jargons, des argots, voire des langues secrètes. Jérusalem, Tibériade, Rome, Odessa, Cordoue, Paris, Tel Aviv... Ces villes, comme tant d'autres, sont des lieux réels, historiques, mais aussi fantasmés et mythologiques, dans la littérature hébraïque ancienne, médiévale et moderne. D'Ayodhya et Varanasi à Agra et Lahore, et de Delhi à Chennai, d'autres villes apparaissent comme motif récurrent dans la littérature indienne. La culture urbaine a même entraîné l'essor, face à l'ancien modèle bédouin, de la *qasida* arabe classique, et en persan, d'un genre poétique à part entière : le *shahrâshub*. Tantôt lieu de rencontre, de prospérité et de socialisation, tantôt lieu de débauche et de péché, les facettes de la ville sont innombrables, qu'elle soit réelle ou fantasmée. Notre séminaire proposera une exploration des représentations littéraires et linguistiques de la ville à travers un choix de productions textuelles arabes, hébraïques, indiennes et persanes, de l'antiquité à nos jours.

Abu-Deeb, K., *The Imagination Unbound: Al-Adab Al-'Aja'ibi and the Literature of the Fantastic in the Arabic Tradition*, Londres, 2007.

Bruijn, J.T.P. de, Halman, T. S., Rahman M., « *Shahrangīz* », dans P. J. Bearman, Th. Bianquis, C. E. Bosworth, E. van Donzel, W. P. Heinrichs (éd.), *Encyclopédie de l'Islam*, http://dx.doi.org.bnf.idm.oclc.org/10.1163/9789004206106_eifo_COM_1026.

Hallaq, B., Ostle, R., Wild, S. (éd.), *La poétique de l'espace dans la littérature arabe moderne*, Paris, 2002.

Hammouche, A., Monqid, S. (éd.), *Espaces et genre dans le monde arabe*, Paris, 2022.

Heller-Roazen, D., *Langues obscures. L'art des voleurs et des poètes*, trad. P. et F. Chemla, Paris, 2017.

Miquel, A., *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du 11e siècle*, Paris-La Haye, 1973.

Quayson, A., Watson, J. K. (éd.), *The Cambridge Companion to the City in World Literature*, Cambridge, 2023.

O7RT103/O9RT103 Sciences humaines et sociales – Y. Benhima (2h00, 1^{er} semestre)

Le travail de l'Antiquité à nos jours

Le programme et la bibliographie seront communiqués à la rentrée.

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

O7RH106-O8RH105/O9RH103-O0RH304 Textes talmudiques - J. Costa (2h00, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce séminaire propose la lecture de textes rabbiniques tirés d'un même ouvrage ou centrés sur un même thème. L'année universitaire 2023-2024 sera consacrée à des extraits de la compilation aggadique et exégétique intitulée *Midrash Tehillim*, un commentaire suivi des Psaumes, dont la partie la plus ancienne (sur Ps 1-118) est difficile à dater (entre le V^{ème} et le XI^{ème} siècle ?) et la partie la plus tardive (sur Ps 119-150) est du XIII^{ème} siècle. Nous allons nous concentrer sur les passages du *Midrash Tehillim* consacrés aux dix Psaumes, connus dans la tradition hassidique sous le nom de « Psaumes de Naḥman de Bratslav » : les Ps 16, 32, 41, 42, 59 (au premier

semestre), 77, 90, 105, 137, 150 (au second semestre). Comme les années précédentes, notre propre commentaire mêlera les considérations exégétiques, littéraires et historiques.

O7RH107–O8RH106 /O9RH104–O0RH305 Littérature hébraïque moderne : une approche comparée – A. Ohali (2h00, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Les mythes fondateurs dans la littérature hébraïque moderne : Jérusalem et Tel Aviv

Les textes juifs anciens sont au fondement de la culture et de la littérature juives depuis l'antiquité et jusqu'à nos jours. Les auteurs israéliens contemporains continuent à dialoguer avec les récits bibliques, les corpus de l'époque du second temple et la littérature rabbinique ancienne, en prose comme en poésie, de manière très diverse. Ce dialogue intertextuel est un axe central dans la définition de l'identité juive collective, sioniste puis israélienne, notamment à travers la création littéraire où les récits ancestraux deviennent des mythes fondateurs et les strates anciennes de la langue s'intègrent dans un hébreu moderne dynamique et en constante évolution.

Le thème général de cette année sera la représentation littéraire des villes et plus particulièrement Jérusalem et Tel Aviv, souvent opposées l'une à l'autre. Nous lirons des extraits de textes de différentes périodes allant du début du 20^e siècle à nos jours, avec comme interrogation principale le rôle des mythes dans la représentation des événements historiques autour de ces deux villes. Une bibliographie spécifique sera indiquée en début d'année.

Govrin, N., *Ketibat ha-'ares: 'arašot we-'arim 'al mapat ha-sifrut ha-'ibrit*, Jérusalem, 1998.

Ram, H., Gilboa, S., « Tel Aviv-Jaffa », dans F. Skolnik, M. Berenbeum (éd.), *Encyclopedia Judaica, Second Edition*, vol. 19, Détroit, 2007, p. 589-593.

Rodov, I. *et al.*, « Jerusalem », *ibid.*, vol. 11, p. 143-232.

OYRH105-OZRH105 Les médias dans la société israélienne contemporaine – A. Lissa (2h00, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le cours esquissera les étapes les plus significatives de l'histoire du cinéma hébreu, à partir de la période précédant la naissance de l'Etat d'Israël jusqu'à 1967. Nous commencerons avec les premières séquences que les frères Lumière ont tournées dans la Palestine Ottomane en 1897, pour ensuite discuter la naissance du cinéma hébreu, ses premiers réalisateurs et producteurs, ses thématiques et ses protagonistes. Nous évoquerons par la suite l'évolution des thématiques et du choix des personnages de 1948 jusqu'à 1967.

OYRH106-OZRH106 Antiquités hébraïques et juives – M. Gorea (2h00, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le séminaire est consacré à certains commentaires bibliques attribués à Philon d'Alexandrie : *De opificio mundi*, *De fuga et inventione*, *De somniis*. L'interprétation philonienne de la Bible, qui est allégorique et paradigmatique, tout en étant empreinte par la pensée de Platon, prétend accéder à une vérité voilée, en faisant de Philon un précurseur d'une certaine exégèse chrétienne.

Œuvres de Philon d'Alexandrie, éd. bilingue établie par R. Arnaldez, J. Pouilloux, C. Montdésert, Paris, Le Cerf, vol. 1 (1961), 17 (1970) et 19 (1962) ; M. Hadas-Lebel, *Philon d'Alexandrie : un penseur en Diaspora*, Paris, Fayard, 2003.

O7HLMV – O8HLMV/O9HPMV – O0HPMV Langue et littérature hébraïques médiévales / Pensée juive médiévale - D. Lemler (1^{er} et 2^{ème} semestres)

Procédures de réécriture dans la tradition juive

On récuse parfois l'appellation de « peuple du Livre » au motif que les Juifs seraient davantage le peuple de la « lecture du Livre ». Je me propose ici de montrer que ce que l'on appelle « lecture », dans la tradition juive, s'apparente souvent à une véritable réécriture, de sorte qu'il faudrait parler du « peuple de la réécriture du Livre ». On partira d'une étude de la *Haggadah de Pessah*, de ses commentaires et de ses pastiches, envisagés comme un paradigme de cette dynamique de réécriture. On élargira ensuite l'hypothèse à divers corpus exégétiques : midrashique, philosophique et kabbalistique.

EMPLOI DU TEMPS DU MASTER

Les horaires des séminaires de tronc commun ne sont pas indiqués.

LUNDI

OYRH105-OZRH105 Les médias dans la société israélienne contemporaine – Anna LISSA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

10h00-12h00 – B303 (12/13)

OYRH106-OZRH106 Antiquités hébraïques et juives – Maria GOREA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

14h00-16h00 – B541

MARDI

O7RH107–O8RH106 /O9RH104–O0RH305 Littérature hébraïque moderne : une approche comparée – A. OHALI (1^{er} et 2^{ème} semestres)

10h00-12h00 – C119

O7RT103-O9RT103 Sciences humaines et sociales – Y. BENHIMA (1^{er} semestre)

14h00-16h00 – B211

O7RH106- O8RH105/O9RH103- O0RH304 Textes talmudiques - J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

16h00-18h00 – B207

MERCREDI

O7HLMV – O9HPMV Langue et littérature hébraïques médiévales / Pensée juive médiévale - D. LEMLER (1^{er} semestre)

9h00-11h00 – Maison de la recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, D117

(Cette année, ce séminaire ne sera pas assuré au second semestre)

JEUDI

O7RT102-O9RT102 Langue et littérature – I. AKEL, J. LANDAU, A. OHALI (1^{er} semestre)

12h00-14h00 – B211

VENDREDI

O7MT101 Méthodologie – E. FEUILLEBOIS (1^{er} semestre)

14h00-16h00 – B211

Pour les horaires des séminaires extérieurs à Sorbonne Nouvelle et Sorbonne Université, se renseigner auprès de l'INALCO.

LE DEPARTEMENT

Direction

Directeur : M. Oliver BAST, Professeur

Directeur adjoint : Mme Safaa MONQID, Maître de conférences

Responsable de la section d'études hébraïques : M. José COSTA

Secrétariat pédagogique : M. Thierry NEPAUL

Bureau des Études hébraïques

Salle B537

Équipe des enseignants de Paris 3

- M. José COSTA, Professeur
- Mme Avigail OHALI, Maître de conférences
- Mme Maria GOREA, Professeur
- Mme Anna LISSA, Maître de conférences

Bibliothèque Orient et Monde arabe : fonds arabe et hébraïque (INTEGRÉE AU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION)



Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances (licence et master)

Sommaire

1. Principes généraux
 2. Le contrôle continu et l'assiduité
 3. La dérogation au contrôle continu et l'examen terminal
 4. Première et seconde sessions (licence)
 5. Information sur les dates d'examen
 6. Étudiant·e·s en réorientation
 7. Étudiant·e·s en programme d'échange
 8. Étudiant·e·s en situation de handicap
 9. Modalités du contrôle des connaissances
 10. Déroulement des épreuves de contrôle continu
 11. Déroulement des examens terminaux et des examens de rattrapage
 12. Oraux, soutenances de mémoire, rapports de stage
 13. Obtention des grades de licence et de master
 14. Obtention des titres de Deug et de maîtrise
 15. Délivrance des diplômes
 16. Obtention de l'unité d'enseignement
 17. Obtention du semestre, obtention de l'année et compensation intersemestres
 18. Passage conditionnel en année supérieure
 19. Crédits européens (ECTS)
 20. Rôle et prérogatives du jury
 21. Proclamation des résultats
 22. Droit à la double correction
 23. Voies de recours
 24. Assistance des étudiant·e·s en cas de litige
 25. Règles de redoublement
 26. Renoncement à une note obtenue en master
 27. Conservation des documents
 28. Fraude et tentative de fraude
 29. Prévention du plagiat
 30. Diffusion de la présente charte
- Sigles utilisés

1. PRINCIPES GENERAUX.

La présente *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances* s'applique à l'ensemble des formations de licence et de master dispensées par l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3. Elle est complétée par la *Charte des examens* qui définit le déroulement des examens terminaux et des examens de rattrapage.

L'obtention des diplômes nationaux conférant les grades de licence et de master ou les titres intermédiaires de Deug et de maîtrise implique des contrôles écrits et oraux. Il en va de même pour les diplômes d'université (DU) et les diplômes interuniversitaires (DIU).

L'évaluation prend prioritairement la forme du contrôle continu et est organisée par semestre d'étude.

L'année universitaire comprend en effet deux semestres composés chacun d'un certain nombre d'unités d'enseignement (UE). Ces UE, à leur tour, peuvent être composées de plusieurs éléments constitutifs (EC).

L'acquisition des UE relève de la compétence du jury d'année. La délivrance des diplômes relève de la compétence du jury de diplôme. La composition de ces jurys est arrêtée annuellement par le ou la président·e de l'université.

L'évaluation et le contrôle des connaissances doivent respecter le principe d'égalité entre candidat·e·s.

2. LE CONTROLE CONTINU ET L'ASSIDUITE.

Le contrôle continu est obligatoire. Il constitue en effet le cadre le plus approprié à une acquisition approfondie et progressive des connaissances. Il s'effectue sous forme d'épreuves évaluées prenant en compte une série de travaux : devoirs sur table en temps limité, exposés, travaux personnels en temps non limité, partiels terminaux en fin de semestre, etc. Les contrôles partiels sont des épreuves faites sur table en temps limité sous la responsabilité de l'enseignant·e, dans le cadre de ses horaires de cours.

Les sujets ne peuvent porter que sur les enseignements effectivement délivrés durant le semestre. Si une proportion de la moitié au moins des séances d'un cours ou d'un séminaire n'a pu être assurée, la validation est alors « neutralisée » (aucune note n'est attribuée et le cours ou le séminaire n'entre pas en compte dans le calcul de la moyenne semestrielle ou annuelle), sauf circonstances exceptionnelles liées à la vie de l'établissement.

Dans le cadre des travaux dirigés (TD), chaque UE donne lieu à au moins deux travaux distincts ayant lieu à des dates différentes précisées à l'avance. Les notes obtenues aux épreuves sont comptabilisées en tenant compte du coefficient qui leur est affecté à l'intérieur de l'UE.

Il appartient aux enseignants de porter les modalités d'organisation du contrôle continu de leurs enseignements à la connaissance des étudiant·e·s et de procéder à une communication régulière des notes et résultats aux étudiant·e·s. Toutes les copies et tous les dossiers de contrôle continu seront corrigés et notés, sans exception. La note sera motivée de façon raisonnablement détaillée sur les copies ou dossiers. Les copies et dossiers corrigés seront restitués aux étudiant·e·s sous une forme laissée à l'appréciation de l'enseignant·e.

L'absence non justifiée à un partiel ou la non-participation à l'une des épreuves du contrôle continu entraîne la note de 0 sur 20 pour l'exercice concerné.

En cas d'absence justifiée de l'étudiant·e, l'enseignant·e est autorisé·e, s'il ou elle le souhaite, à faire repasser l'épreuve à l'étudiant·e, le cas échéant sous une forme différente.

Une absence est justifiée par l'un des motifs ou documents suivants : certificat de transport, de maladie ou de travail ; certificat de décès d'un proche (parent, grand-parent, frère ou sœur, enfant, conjoint, compagnon ou compagne, tuteur d'un étudiant mineur) ; congé maternité ou congé paternité ; accouchement ; accouchement de la conjointe ou compagne ; constat d'un chevauchement d'épreuves à l'intérieur de l'université Sorbonne Nouvelle ;

convocation à une épreuve de concours de la fonction publique, à une épreuve d'entrée dans une école ou à une épreuve de concours sportif de haut niveau ; participation à un jury d'assise.

Les étudiant·e·s élu·e·s dans un conseil central (conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire), dans un conseil d'UFR ou un conseil de département sont réputé·e·s assidu·e·s, sur justificatif, si une séance de ce conseil se tient pendant une de leurs séances de cours ou de séminaire.

En cas d'impossibilité pour l'enseignant·e d'organiser une épreuve de contrôle continu à la date prévue, la séance de remplacement sera prioritairement organisée dans le cadre des séances du cours concerné.

3. LA DEROGATION AU CONTROLE CONTINU ET L'EXAMEN TERMINAL.

L'étudiant·e ne peut renoncer au contrôle continu que si une dérogation lui est accordée, après examen de sa situation individuelle, par le directeur ou la directrice du département (ou son sa représentant·e) au moment de l'inscription pédagogique. La demande doit être faite au plus tard trois semaines après le début du semestre. Par mesure transitoire, ce délai est porté à quatre semaines pour l'année 2013-2014.

L'étudiant·e doit alors passer ses épreuves d'examen terminal au cours des semaines prévues par l'établissement à l'issue de chaque semestre.

Dans le cas des enseignements délivrés à distance, les sessions d'examen du premier semestre peuvent être organisées aussi bien à l'issue du premier semestre qu'à l'issue du second.

Les étudiant·e·s répondant à l'une des conditions suivantes disposent d'une priorité dans l'obtention d'une dérogation en vue de bénéficier de l'examen terminal : étudiant·e·s salarié·e·s, élu·e·s dans les instances de l'université (conseil d'administration, conseil des études et de la vie universitaire, conseil scientifique, conseils d'UFR, conseils de département), chargé·e·s de famille, engagé·e·s dans un double cursus, en situation de handicap, ou sportif·ve·s de haut niveau.

L'absence, justifiée ou non, à une épreuve d'examen terminal entraîne la note de 0 sur 20 pour l'exercice concerné.

Lors de l'examen terminal, dans les UE comportant des EC, l'évaluation s'effectue directement au niveau de l'UE et non au niveau des EC.

L'établissement se réserve le droit de mettre en place des expérimentations ponctuelles de modalités de contrôles de connaissance dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de ces modalités. Ces expérimentations, votées par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), seront portées à la connaissance des étudiant·e·s en début d'année universitaire. Pour l'année universitaire 2013-2014, de telles expérimentations concernent les départements suivants : Cinéma et Audiovisuel, Études germaniques, Études italiennes et roumaines, Littérature et Linguistique françaises et latines, Médiation culturelle.

4. PREMIERE ET SECONDE SESSIONS.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont obligatoirement organisées en licence : une session initiale (qui a lieu à l'issue de chaque semestre, sauf pour l'Enseignement numérique et à distance) et une session de rattrapage.

En licence, tout·e étudiant·e ajourné·e en première session a droit à une seconde session de contrôle des connaissances par semestre, en cas d'échec après application des règles de compensation. Il ne peut être rajouté de session supplémentaire.

Lors de la session de rattrapage, dans les UE comportant des EC, l'évaluation s'effectue directement au niveau de l'UE et non au niveau des EC. L'étudiant·e conserve en tout état de cause la meilleure des deux notes obtenues à l'UE concernée. Un dispositif pédagogique de soutien est mis en place afin de permettre aux étudiant·e·s de mieux préparer le rattrapage.

Deux sessions de contrôle des connaissances peuvent également être organisées en master : une session initiale (qui a lieu à l'issue de chaque semestre, sauf pour l'Enseignement numérique et à distance) et une session de rattrapage.

Lors de la session de rattrapage, dans les UE comportant des EC, l'évaluation s'effectue directement au niveau de l'UE et non au niveau des EC. L'étudiant·e conserve en tout état de cause la meilleure des deux notes obtenues à l'UE concernée.

5. INFORMATION SUR LES DATES D'EXAMEN.

Le calendrier de l'année universitaire adopté par les instances compétentes de l'université précise les dates des périodes d'examen terminal et les dates limites de délibération des jurys de semestre et d'année.

Le calendrier peut être modifié en cours d'année par une délibération des instances compétentes de l'université.

6. ETUDIANT·E·S EN REORIENTATION.

Pour les étudiant·e·s qui bénéficient d'une réorientation en cours d'année universitaire, les enseignements acquis dans le diplôme d'origine sont validés dans le diplôme de réorientation. Si nécessaire, une correspondance est établie par la commission pédagogique du département d'accueil entre les enseignements de l'ancien diplôme qui n'ont pas été validés lors de la première session et ceux du nouveau diplôme qui donneront lieu à évaluation lors de la seconde session.

7. ETUDIANT·E·S EN PROGRAMME D'ÉCHANGE.

Les étudiant·e·s inscrit·e·s dans le cadre des programmes d'échanges passent les épreuves de contrôle continu, d'examen terminal ou d'examen de rattrapage dans la même langue que les étudiant·e·s français·e·s inscrit·e·s dans le même EC ou la même UE. Ils et elles sont soumis·e·s aux mêmes conditions de contrôle des connaissances, sous réserve des modalités particulières établies au début du semestre par les enseignant·e·s concerné·e·s.

8. ETUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP.

Les étudiant·e·s en situation de handicap ont droit à des aménagements spécifiques aussi bien pour les épreuves du contrôle continu que pour les examens terminaux et les épreuves de rattrapage : temps majoré, utilisation d'un ordinateur, accompagnement par un·e secrétaire, etc.

L'étudiant·e, dans les trois premières semaines de cours du semestre (ou après l'apparition d'un handicap temporaire), doit remettre à chacun·e de ses enseignant·e·s une copie de son attestation médicale délivrée par le médecin référent·e du service Médecine préventive des étudiant·e·s et lui faire part de sa demande d'aménagement d'épreuves. Dès lors que l'étudiant·e sollicite le bénéfice des aménagements décidés, ceux-ci ne peuvent donner lieu à aucune modification ni suppression. La Mission Handicap prend en charge l'organisation de l'épreuve lorsque l'enseignant·e ne peut assurer la mise en place de l'aménagement décidé.

Un *Guide à l'usage de l'étudiant·e en situation de handicap* et un *Guide à l'usage des enseignant·e·s et des personnels administratifs*, mis en ligne sur le site de l'université, exposent les procédures à suivre. Pour toutes les questions relevant de l'évaluation et du contrôle des connaissances, les interlocuteurs et interlocutrices des étudiant·e·s en situation de handicap sont les référents handicap de leur département et la Mission Handicap.

Le présent article s'applique aussi bien aux étudiant·e·s en situation de handicap temporaire qu'aux étudiant·e·s en situation de handicap permanent.

9. MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES.

Les modalités du contrôle des connaissances (MCC) sont votées par la CFVU. Elles précisent, pour chaque enseignement, le nombre des épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient et la place respective des épreuves écrites et orales. Elles précisent également les règles de compensation semestrielle et, le cas échéant, les dispositions fixées par diplôme en matière de contrôle d'assiduité.

Les MCC sont portées à la connaissance des étudiant·e·s au plus tard un mois après le début des enseignements, notamment par affichage dans chaque secrétariat de département et par mise en ligne sur le site de l'université. Les MCC ne peuvent être modifiées en cours d'année.

10. DEROULEMENT DES EPREUVES DE CONTROLE CONTINU.

Le déroulement des épreuves de contrôle continu est laissé à l'appréciation des enseignant·e·s, dans le respect des modalités du contrôle des connaissances votées par le conseil d'administration.

11. DEROULEMENT DES EXAMENS TERMINAUX ET DES EXAMENS DE RATTRAPAGE.

Le déroulement des examens terminaux et des examens de rattrapage est défini par la *Charte des examens* de l'université Sorbonne Nouvelle. Les modalités de ces examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites.

12. ORAUX, SOUTENANCES DE MEMOIRE, RAPPORTS DE STAGE.

La durée des épreuves orales sera identique pour tou·te·s les étudiant·e·s d'une même UE ou d'un même EC. Le public peut assister aux épreuves orales, ce qui garantit l'impartialité, sauf si la réglementation de l'examen prévoit que l'interrogation intervienne à huis clos.

Tout mémoire de recherche rédigé en M1 ou M2 (sauf cas avéré de plagiat) donnera lieu à une soutenance devant un jury composé préférentiellement d'au moins deux enseignant·e·s-chercheur·se·s de l'université Sorbonne Nouvelle ou rattaché·e·s à une de ses écoles doctorales. Dans certains cas (en particulier celui des masters professionnels), un membre du jury peut ne pas être un·e enseignant·e-chercheur·se et ne pas appartenir à la Sorbonne Nouvelle. Il est possible de faire appel à un·e enseignant·e-chercheur·euse étranger à l'établissement, en tant qu'expert, en sus des deux collègues internes à l'établissement.

Les modalités d'évaluation des rapports de stage rédigés durant le cursus de licence ou de master sont définies dans la *Charte des stages étudiants en entreprise* de l'université Sorbonne Nouvelle et, le cas échéant, dans les chartes de stages de chaque département.

13. OBTENTION DES GRADES DE LICENCE ET DE MASTER.

Le grade de licence s'obtient à l'issue de la troisième année de licence (L3), et le grade de master à l'issue de la seconde année de master (M2).

L'étudiant·e obtient sa licence à condition d'avoir validé chacune des trois années qui la composent. La note décernée pour la licence correspond à la note moyenne de ces trois années.

L'accès au cursus master nécessite que la totalité de la licence ait été préalablement validée.

L'étudiant·e obtient son master à condition d'avoir validé chacune des deux années qui le composent. La note décernée pour le master est la note moyenne obtenue en M2.

Lorsque la formation comporte un stage obligatoire, le diplôme ne peut être délivré qu'après la validation de ce stage.

Lorsque la formation comporte un travail de recherche tel qu'un mémoire, le diplôme ne peut être délivré qu'après la soutenance de ce mémoire.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiant·e·s trois semaines au plus tard après la délibération du jury et la proclamation des résultats. La

délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

14. OBTENTION DES TITRES DE DEUG ET DE MAITRISE.

Le Deug (diplôme d'études universitaires générales) est le diplôme intermédiaire du cursus de licence. Le titre de Deug est délivré lorsque les deux premières années de licence ont été validées.

La maîtrise est le diplôme intermédiaire du cursus de master. Le titre de maîtrise est délivré lorsque la première année de master est validée.

15. DELIVRANCE DES DIPLOMES.

Le bureau des Diplômes délivre les diplômes à partir des procès-verbaux transmis par les président·e·s de jury.

Les diplômes intermédiaires (Deug, maîtrise) sont établis uniquement pour les étudiant·e·s qui en font la demande.

16. OBTENTION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT.

Sous réserve d'une inscription administrative et pédagogique régulière, chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant·e y a obtenu la moyenne.

Lorsque l'UE comporte des EC, chaque EC est affecté d'un coefficient. Ces coefficients sont consultables dans chaque secrétariat de département et sur le site Internet de l'université.

En contrôle continu, lorsqu'un·e étudiant·e échoue à une UE tout en obtenant la moyenne dans un ou plusieurs de ses EC, il doit repasser l'UE. Néanmoins, les points supérieurs à la moyenne obtenus dans cet ou ces EC lors de la première session sont ajoutés à la note obtenue à l'UE lors de la seconde session (cela, sans dépasser la note de 20 sur 20). En cas de nouvel échec, les notes d'EC supérieures ou égales à 10 sur 20 sont conservées tant que cet EC figure dans la maquette d'enseignement, pendant un maximum de huit semestres. En cas de changement de maquette intervenu entre-temps, la commission pédagogique du département d'accueil établira des équivalences.

En licence, toute UE acquise l'est définitivement. L'étudiant·e ne peut la passer à nouveau.

17. OBTENTION DU SEMESTRE, OBTENTION DE L'ANNEE ET COMPENSATION INTERSEMESTRES.

Au sein du semestre, chaque UE est affectée d'un coefficient. Ces coefficients sont consultables dans chaque secrétariat de département et sur le site Internet de l'université.

Un semestre est acquis quand la moyenne des notes obtenues dans toutes les UE du parcours considéré, pondérées par leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10 sur 20.

En licence, une année d'études est validée soit par l'obtention de la moyenne à chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre ces deux semestres.

Une compensation est organisée entre les semestres S1 et S2, entre les semestres S3 et S4, et entre les semestres S5 et S6 : l'étudiant·e obtient les deux semestres d'une même année de licence si la moyenne simple des deux moyennes semestrielles est supérieure ou égale à 10 sur 20.

En master, une année d'études est validée par l'obtention de la moyenne à chacun des deux semestres qui la composent. Il n'existe pas de compensation entre les semestres.

L'acquisition du semestre donne lieu à l'attribution forfaitaire de 30 crédits européens. Cette attribution forfaitaire vaut également pour les parcours pluridisciplinaires dans lesquels le décompte du total des crédits européens attribués dans le semestre serait supérieur à 30.

18. PASSAGE CONDITIONNEL EN ANNEE SUPERIEURE.

L'étudiant ayant achevé sa première année de licence avec un semestre non compensable peut demander au président du jury, à partir d'une moyenne de 8 sur 20 à ce semestre, son passage conditionnel en deuxième année. En cas d'acceptation, l'étudiant·e devra rattraper les UE de première année non acquises.

L'étudiant·e ayant achevé sa deuxième année de licence avec un semestre non compensable peut demander au président ou à la présidente du jury, à partir d'une moyenne de 8 sur 20 à ce semestre et s'il ou elle a validé sa première année, son passage conditionnel en troisième année. Sa demande doit être accompagnée de l'avis circonstancié soit du responsable d'année, soit du responsable de parcours, soit d'un·e enseignant·e d'UE fondamentale. En cas d'acceptation, l'étudiant·e devra rattraper les UE de deuxième année non acquises.

L'étudiant·e qui le souhaite adressera sa demande d'admission conditionnelle en année supérieure au président du jury, au plus tard une semaine avant la rentrée universitaire.

Les dispositions du présent article sont spécifiques à l'université Sorbonne Nouvelle. Si l'étudiant·e souhaite s'inscrire en passage conditionnel en année supérieure dans un autre établissement, il appartient à cet établissement de déterminer si une telle inscription est possible et, dans l'affirmative, d'établir la liste des UE de l'année antérieure que l'étudiant·e aura à rattraper. La validation de cette année antérieure et des UE non obtenues ne relève plus, dans ce cas, de l'université Sorbonne Nouvelle.

Le passage conditionnel en année supérieure n'existe pas en master.

19. CREDITS EUROPEENS (ECTS)

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits européens (ECTS) destinés à permettre une meilleure lisibilité internationale des programmes d'études nationaux. Un semestre équivaut à 30 crédits européens, une année à 60 crédits européens.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.

Les crédits européens sont « capitalisables » (acquis définitivement).

20. ROLE ET PREROGATIVES DU JURY.

La validation des unités d'enseignement et la validation de chaque semestre sont prononcées après délibération du jury de semestre. La compensation entre deux semestres et la délivrance des diplômes sont prononcées après délibération du jury d'année ou de diplôme. Les membres du jury et son ou sa président·e sont nommé·e·s chaque année par un arrêté du président de l'université. Les jurys comprennent au moins une moitié d'enseignant·e·s-chercheurs·euses et d'enseignant·e·s, parmi lesquels le ou la président·e de jury est nommé·e·. La composition des jurys est rendue publique.

Le jury est souverain. Aucune note ne peut être attribuée par une autre instance que lui. Ses délibérations ne sont pas publiques. Il veille à l'application de la présente *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances*. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions.

Sous réserve de respecter le principe d'égalité de traitement entre les candidat·e·s, le jury est compétent pour harmoniser les notes proposées par les correcteurs. Il peut attribuer des points de jury.

Les notes qui seraient communiquées à l'étudiant·e avant la tenue du jury ne sont que des notes provisoires.

Aucune note éliminatoire ne peut être instituée par le jury.

La note de 0 sur 20 ne peut être attribuée que dans ces cas de figure : en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu ou à une épreuve d'examen terminal ; en cas de copie blanche ; par la section disciplinaire, à titre de sanction.

Les mentions suivantes sont attribuées aux UE, aux semestres et aux diplômes validés :
– note au moins égale à 10 et inférieure à 12 : mention passable ;

- note au moins égale à 12 et inférieure à 14 : mention assez bien ;
- note au moins égale à 14 et inférieure à 16 : mention bien ;
- note au moins égale à 16 : mention très bien.

21. PROCLAMATION DES RESULTATS.

Les résultats des examens et de la délibération du jury sont portés à la connaissance des étudiant·e·s si possible dès l'établissement du procès-verbal à la fin de la délibération du jury, et à défaut dans un délai de deux jours ouvrables. Cette communication prend en général la forme de l'affichage, au secrétariat pédagogique du département

concerné, d'une copie du procès-verbal de délibération. Le procès-verbal de délibération du jury est daté et signé par le ou la président·e du jury. Il vaut publication officielle et ne doit comporter aucune rature non contresignée par le ou la président·e du jury. La publication des résultats s'accompagne de la notification des voies de recours.

L'étudiant·e peut également prendre connaissance de ses résultats par voie électronique, sur le site Internet de l'université. Cependant, seul le procès-verbal de délibération fait foi.

Les secrétariats de département fourniront une attestation provisoire de réussite et d'obtention du diplôme à l'étudiant·e s'il ou elle en fait la demande dans les trois semaines au plus tard après l'affichage du procès-verbal.

Un jury peut être amené, dans des cas exceptionnels, à procéder à une nouvelle délibération afin de réexaminer ses premières décisions. Le jury produit alors, si nécessaire, un procès-verbal rectificatif. À ce cas de figure près, dès sa publication, le procès-verbal initial est considéré comme définitif. Sauf erreur dans le décompte de points ou dans le report des notes, les notes ne peuvent être modifiées après affichage.

22. DROIT A LA DOUBLE CORRECTION.

Dans un délai de quinze jours après la proclamation des résultats, les étudiant·e·s ont droit, sur leur demande, à la communication de leurs copies et à un entretien avec l'enseignant·e correcteur. En cas de désaccord ou d'absence de réponse à sa demande dans un délai de quinze jours après qu'elle a été déposée, l'étudiant·e a le droit de bénéficier d'une seconde correction par un·e enseignant·e différent. Une fois cette seconde correction effectuée, il appartient au jury de décider, dans le cadre d'une nouvelle délibération, de la note définitive. Pour les langues rares enseignées par un seul membre de l'équipe pédagogique, la double correction peut être effectuée par un collègue d'une autre université.

La double correction aura lieu de façon anonyme, sans communication de la première note ni de l'annotation du premier correcteur. Le ou la second·e correcteur·rice est désigné par le ou la président·e de jury. Dans le cas où le ou la premier·e correcteur·rice est le ou la président·e de jury, le ou la second·e correcteur·rice est désigné·e par le ou la directeur·rice ou directeur·rice adjoint·e de département.

La procédure s'achève par l'édition d'un procès-verbal individuel (relevé de notes rectificatif) signé par le ou la président·e du jury, dont un double est remis à l'étudiant·e

23. VOIES DE RECOURS.

Le recours est exercé dans un délai de deux mois après l'affichage des résultats.

Les voies de recours sont les suivantes : recours administratif auprès du président ou de la présidente de jury ; recours hiérarchique auprès du ou de président ou de la présidente de l'université ; recours contentieux auprès du tribunal administratif.

24. ASSISTANCE DES ETUDIANT·E·S EN CAS DE LITIGE.

En cas de litige concernant l'évaluation et le contrôle des connaissances, l'étudiant·e requérant peut se faire assister lors de son entrevue avec ses interlocuteurs (enseignant·e, secrétaire pédagogique, président·e de jury, directeur·rice de département, vice-président·e à

la CFVU) par un·e étudiant·e élu·e d'un conseil central, du conseil de département ou du conseil d'UFR ou par un·e membre d'une organisation étudiante.

25. REGLES DE REDOUBLEMENT EN MASTER.

Dans chaque année du cursus de master, un premier redoublement est de droit.

Un second et dernier redoublement peut être demandé par l'étudiant·e, notamment pour les motifs suivants : maladie, activité salariée incompatible avec une présence effective aux enseignements, congé formation, congé maternité, enfants à charge, double cursus, candidature à un concours, séjour à l'étranger pour études. La décision est prise par le ou la directeur·rice du département sur proposition du jury.

26. RENONCEMENT A UNE NOTE OBTENUE EN MASTER.

Un·e étudiant·e qui redouble sa première ou sa seconde année de master peut renoncer à une ou plusieurs notes d'UE égales ou supérieures à 10 sur 20 dans un semestre non validé et repasser cette ou ces UE pour tenter d'améliorer sa note. Toutefois :

- l'étudiant·e doit faire connaître sa décision au secrétariat de son département au moment de l'inscription pédagogique au plus tard un mois après la rentrée de l'année de redoublement ;
- l'abandon de la note supérieure à 10 sur 20 acquise en première année est définitif ;
- l'étudiant·e n'a donc pas la possibilité de choisir la meilleure des deux notes ;
- la disposition ne s'applique que si l'UE ou les UE concernées restent dans le programme d'enseignement de l'année que redouble l'étudiant·e.

27. CONSERVATION DES DOCUMENTS.

Les pièces relatives au fonctionnement des jurys doivent être conservées durant une durée ainsi définie :

- arrêtés de composition du jury : cinq ans, ou pour la durée de validité des jurys ;
- convocations du jury : cinq ans ;
- listes d'émargement du jury : cinq ans ;
- mémoires : cinq ans ;
- sujets d'examen : deux ans (puis versement aux archives) ;
- copies d'examen terminal ou de rattrapage : un an après la publication des résultats (à l'exception des copies faisant l'objet d'un contentieux, qui sont conservées par le département) ;
- rapports de stage : un an (puis tri sélectif laissé à l'appréciation du ou de la responsable des stages du département) ;
- listes d'émargement des candidats aux examens : un an ;
- relevés de notes d'EC ou d'UE : un an.

Les documents relatifs aux résultats (registre des admis, procès-verbaux de résultats aux examens, arrêtés, etc.) doivent être conservés pendant cinquante ans (puis sont versés aux archives départementales territorialement compétentes).

Les copies et dossiers de contrôle continu sont destinés à être restitués aux étudiant·e·s dans le courant du semestre ou à l'issue de celui-ci.

28. FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE.

Toute fraude commise dans les examens constitue un délit, qui peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire tout comme d'une sanction pénale prononcée par le ou la juge.

En cas de constat de fraude ou de tentative de fraude lors des épreuves de contrôle continu ou d'examen, l'enseignant·e ou le ou la surveillant·e prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du, de la, ou des candidat·e·s concernés. Il ou elle saisit les pièces ou matériels permettant d'établir

ultérieurement la réalité des faits. Il ou elle rédige un rapport d'incident et le transmet au président ou à la présidente de jury de semestre en même temps que les éléments de preuve.

Le jury, après avoir évalué la gravité des faits, peut demander au président ou à la présidente de l'université de soumettre l'affaire à la section disciplinaire, en joignant à sa demande un rapport circonstancié et les documents justificatifs. Dans ce cas, la copie du fraudeur ou de la fraudeuse doit être examinée par le correcteur ou la correctrice sans être notée en attendant la décision de la section disciplinaire. La section disciplinaire est seule habilitée à instruire le dossier et à prononcer une sanction.

La section disciplinaire, saisie par le ou la président·e de l'université, se prononce sur les faits reprochés. Les sanctions à sa disposition sont les suivantes : l'avertissement ; le blâme ; l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de cinq ans ; l'exclusion définitive de l'établissement ; l'exclusion de tout établissement public pour une durée maximale de cinq ans ; l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction disciplinaire pour fraude ou tentative de fraude entraîne pour l'intéressé·e la nullité, prononcée par le ou la président·e de l'université, de la totalité de la session d'examens. L'intéressé·e ne pourra valider son semestre.

Selon la loi, livrer à un tiers avant l'examen le sujet de l'épreuve ou se substituer au ou à la véritable candidat·e pendant l'épreuve peut être sanctionné par une peine d'emprisonnement de trois ans et par une amende de 9 000 euros.

29. PREVENTION DU PLAGIAT.

Tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé et, en particulier, des éventuelles citations littérales de l'œuvre d'autrui (y compris les textes accessibles sous forme électronique), qui doivent être indiquées entre guillemets. L'irrespect de cette obligation, notamment par la pratique du « copier-coller » de textes accessibles sur Internet, constitue une fraude pouvant entraîner passage devant la section disciplinaire. Le plagiat est aussi un délit passible de sanctions pénales.

La présentation de tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) réalisé hors surveillance doit s'accompagner d'une déclaration sur l'honneur :

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné·e , déclare avoir rédigé ce travail sans aides extérieures ni sources autres que celles qui sont citées. Toutes les utilisations de textes préexistants, publiés ou non, y compris en version électronique, sont signalées comme telles. Ce travail n'a été soumis à aucun autre jury d'examen sous une forme identique ou similaire, que ce soit en France ou à l'étranger, à l'université ou dans une autre institution, par moi-même ou par autrui.

Date

Signature manuscrite de l'étudiant·e

30. DIFFUSION DE LA PRESENTE CHARTE.

Cette *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances (licence et master)* demande à être très largement portée à la connaissance de tou·te·s les étudiant·e·s et de l'ensemble du personnel de l'université. Elle sera mise en ligne sur le site de l'université et une version papier sera consultable dans les secrétariats pédagogiques de départements et scolarités d'UFR. Son existence sera rappelée par courriel collectif aux étudiant·e·s avant chaque examen terminal ou examen de rattrapage. Le *Passeport pour l'université Sorbonne Nouvelle* et les brochures de diplômes indiqueront où la charte est accessible et pourront la reproduire ou en rappeler les points essentiels.

